

STRATÉGIE DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

2026-2031



Accords de Territoire Eau Authion 2026-2031

Version du 13 février 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I. CONTEXTE DE LA Démarche.....	5
I.1 Présentation du territoire.....	5
I.1.1 Situation géographique	5
I.1.2 La physionomie du bassin de l'Authion : fruit d'une longue histoire	6
I.1.3 Hydrographie et hydrologie	7
I.1.4 Hydrogéologie	8
I.1.5 Occupation du sol	9
I.2 Demarches territoriales anterieures	10
I.2.1 Les contrats territoriaux	10
I.2.2 2017, le SAGE Authion.....	11
I.3 Acteurs du territoire.....	12
I.3.1 La Commission Locale de l'Eau.....	12
I.3.2 Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents	13
I.3.3 Les Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE).....	14
I.3.4 Les autres acteurs	14
II. ETAT des lieux et enjeux du territoire.....	15
II.1 Gestion quantitative de la ressource en eau	15
II.2 Milieux aquatiques.....	16
II.2.1 Ouvrages hydrauliques et continuité écologique	16
II.2.2 Hydromorphologie	17
II.2.3 Relations nappes rivières et fonctionnement hydrologique.....	18
II.3 Qualité des eaux et pollutions diffuses	18
II.3.1 Enjeux spécifiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire 20	
II.3.2 Enjeux spécifiques sur le territoire de la Communauté de communes Baugeois Vallée	26
II.4 Usages liés à l'eau	31
III. Objectifs et stratégie territoriale 2026-2031	32
III.1 Le ralentissement du cycle de l'eau et les AAC comme fils conducteurs	32
III.2 Une stratégie Spatialisée.....	33
III.3 Des enjeux et des objectifs clairement formalisés.....	37
III.3.1 Les enjeux	37
III.3.2 Les objectifs stratégiques et opérationnels.....	37
III.3.3 Les PRPDE, des stratégies spécifiques	41
III.4 Des actions prioritaires / vitrines / phares.....	44

IV. La programmation	45
IV.1 Le SMBAA et les MOEXT	45
IV.1.1 Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins et la biodiversité associée	46
IV.1.2 Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines	49
IV.1.3 Enjeu C : Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée.....	50
IV.1.4 Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale.....	50
IV.2 Les deux PRPDE	52
IV.2.1 Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire	52
IV.2.2 Communauté de communes Bugeois Vallée	57
V. La gouvernance	60
V.1 Une continuité de gouvernance avec des ajustements	60
V.2 L'articulation avec les autres politiques publiques	62
VI. Les conditions de réussite	63
VII. La synthèse financière	64

I. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

Ce document **synthétise la stratégie territoriale de l'Accord de Territoire Eau 2026-2031 sur le bassin versant de l'Authion** en précisant notamment les enjeux du territoire, les objectifs et les priorités données, la gouvernance locale ou encore les facteurs de réussite. Il permet aux acteurs du territoire d'appréhender plus rapidement la stratégie d'action dans sa globalité.

Cette stratégie s'inscrit pleinement en **cohérence avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Authion** (SAGE Authion), porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Authion (SMBAA), et dans la **continuité des deux Contrats Territoriaux Eau 2020-2022, 2023-2025**. A ce titre, elle s'appuie sur une **démarche bilan** des 6 dernières années (2020-2025) pour laquelle il a été identifié les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités. Elle s'appuie également sur la **perception des acteurs du territoire et leurs volontés exprimés lors d'ateliers de co-construction** du nouvel Accord de Territoire (2026-2028). Une volonté forte également exprimée dans cette nouvelle stratégie s'exprime au travers d'une collaboration appuyée avec les intercommunalités membres du SMBAA, toujours dans une logique de pertinence et d'efficacité des actions en faveur **des milieux aquatiques et des ressources en eau**.

A travers ce document, le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Authion poursuit son engagement en faveur de la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative de la ressource et sur la mobilisation des acteurs locaux et la connaissance du territoire**. S'ajoute à cette démarche les Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE) du territoire disposant de captages prioritaires, en l'occurrence la **Communauté de Communes Bugeois Vallée et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire** qui se sont engagées en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.

I.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

I.1.1 Situation géographique

Le bassin versant de l'Authion, affluent rive droite de la Loire, s'étend sur près de 1 500 km² et présente un réseau hydrographique d'environ 1 300 km.

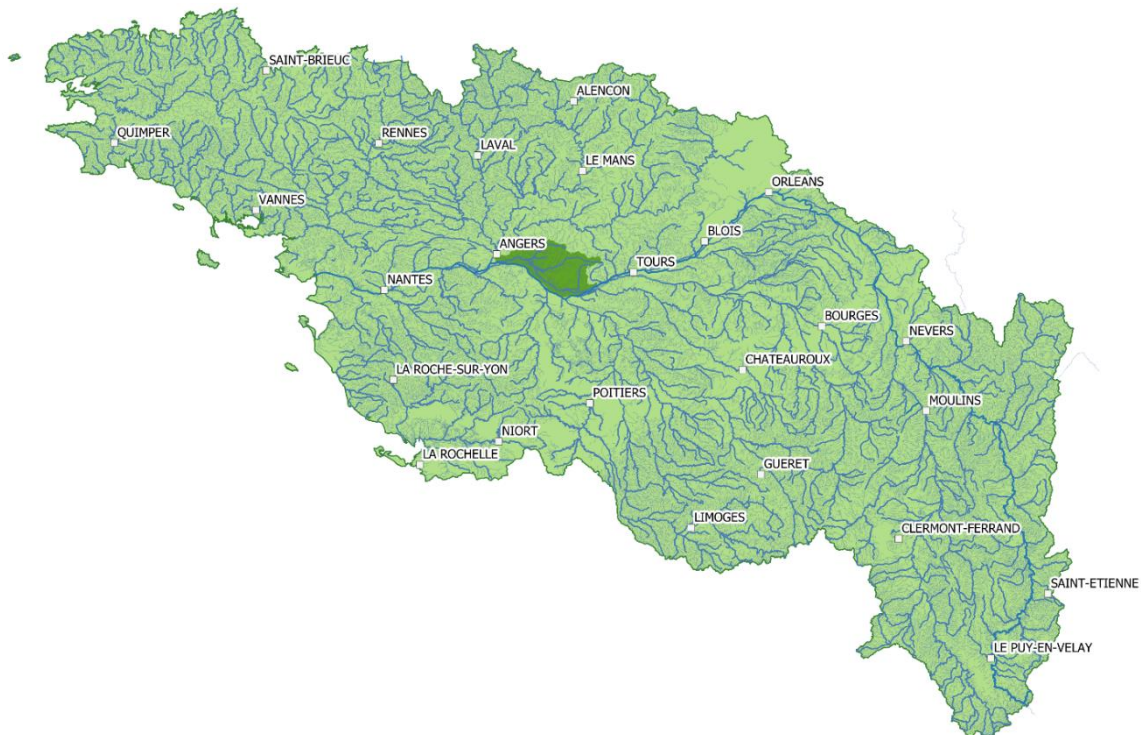


Figure 1: Situation géographique

Son territoire se situe sur deux départements (77.4 % en Maine-et-Loire et 22.6 % en Indre-et-Loire) et deux régions (Pays de la Loire et Centre-Val de Loire). La population présente sur le bassin versant avoisine 166 000 habitants répartis sur 52 communes regroupées sur 6 intercommunalités.

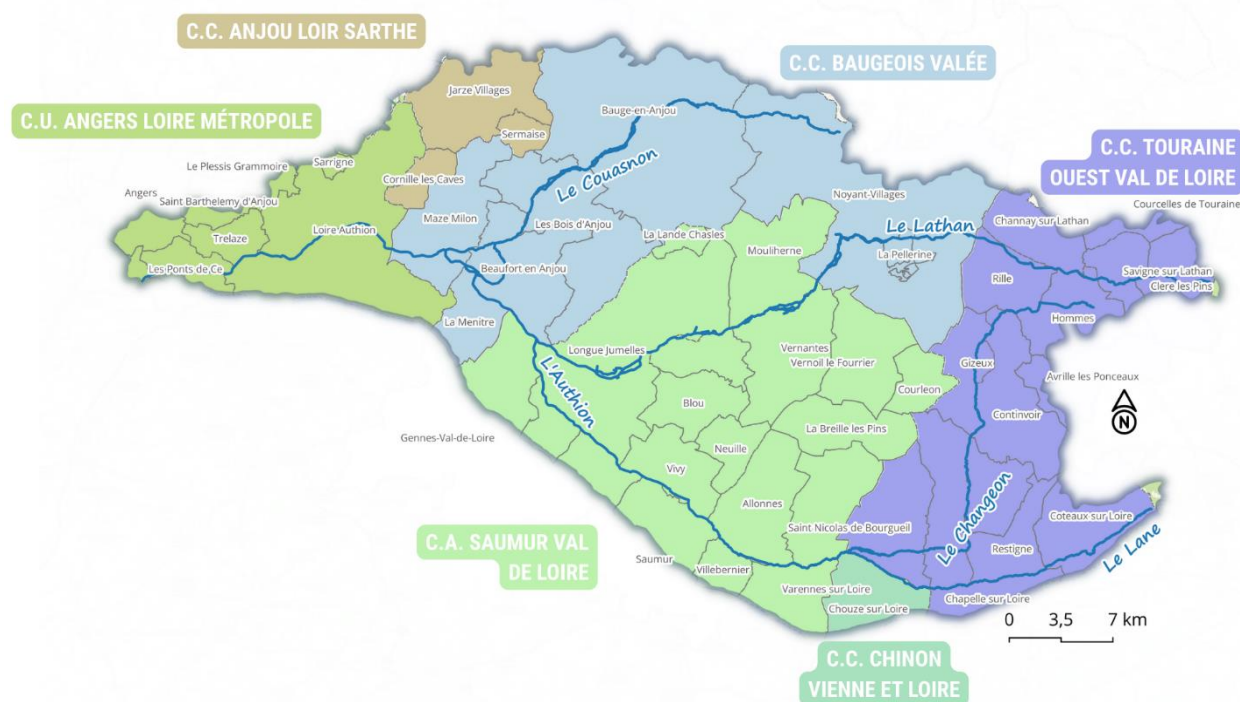


Figure 2 : Les communes et intercommunalités du territoire

I.1.2 La physionomie du bassin de l'Authion : fruit d'une longue histoire

La vallée de l'Authion a fait l'objet au travers de l'histoire de nombreuses et parfois profondes interventions des hommes. Ancienne plaine alluviale de la Loire, il a été progressivement séparé du fleuve à la suite de la construction de levées terminées sous Henri IV au XVI^{ème} siècle. Plaine aux alluvions favorables à l'agriculture, le Val d'Authion a fait l'objet d'un projet économique et hydraulique d'ampleur d'après-guerre traduit par des travaux d'artificialisation de la rivière, ainsi que la création de pompages en Loire réalimentant l'Authion :

- Volet « Prévention des inondations – assainissement des terres » : Construction de portes de garde et présence de plusieurs stations d'exhaure dont celle des Ponts de Cé (80 m³/s)
- Volet « irrigation » : Réalimentation de l'Authion grâce à 3 stations de pompage en Loire (28 millions de m³/an maximum)

L'agriculture s'est construite autour d'un modèle économique fondé sur l'accès à l'eau qui permet une spécialisation des cultures à hautes valeurs ajoutées. Son développement s'est poursuivi dans les années 2000 avec la mise en place d'une politique de drainage importante sur le secteur, pour laquelle il est encore difficile aujourd'hui de définir sa surface réelle. Cette superficie n'a cessé d'augmenter, avec notamment la mise en place de drainage dit « actif » par la présence de pompes de relevage, permettant de drainer des parcelles en contexte topographique plat. Le drainage sur le bassin versant de l'Authion présente donc une pression anthropique forte, qui selon son mode de gestion, affecte différemment la ressource en eau.

L'importante disponibilité locale en eau (réseau hydrographique réalimenté par la Loire et la retenue des Mousseaux, nappe d'accompagnement de la Loire et de l'Authion, importants aquifères souterrains du Cénomanien et du Séno-Turonien, retenues) et la faible occurrence des restrictions de prélèvement ou des dérogations en période d'étiage ont historiquement permis un développement important de la pratique d'irrigation.

I.1.3 Hydrographie et hydrologie

Le bassin versant de l'Authion présente un réseau hydrographique dense de cours d'eau avec des pentes moyennes variant fortement d'un cours d'eau à un autre (entre 1,5 ‰ et 3 ‰). L'Authion est un cours d'eau de plaine marqué par une très faible pente. Il déroule son cours sur 61 km, parallèlement à la Loire, en rive droite, depuis sa source issue de la confluence du Changeon et du Lane (en Indre-et-Loire) jusqu'à sa confluence avec la Loire à Sainte-Gemmes-sur-Loire (en Maine-et-Loire).

Il possède de nombreux affluents dont les principaux sont le Changeon, le Lathan et le Couasnon.

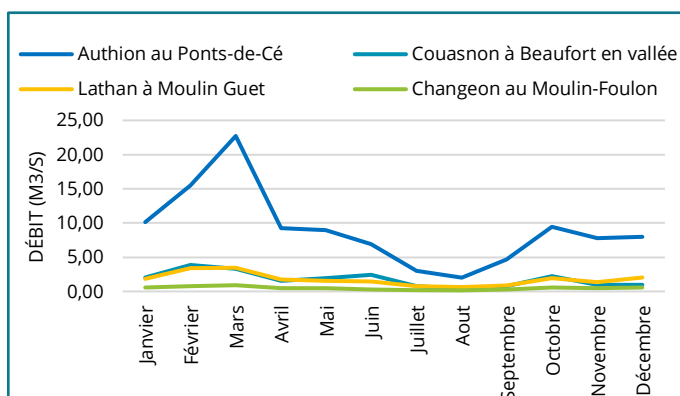


Figure 3 : Les sous-bassins versants du territoire

L'hydrologie de l'Authion est complexe, influencée par une réalimentation du bassin versant par des prélèvements en Loire, par un soutien des débits d'étiage via la retenue des Mousseaux sur le Lathan et par une succession d'ouvrages hydrauliques (clapets, vannes, systèmes d'irrigation, stations d'exhaure) qui permettent une répartition des eaux dans un complexe de cours d'eau canaux et fossés.

Les régimes de crue sont observés notamment en période automnale et hivernale, mais restent rares et peu impactantes à ce jour, notamment sur le val d'Authion, aménagé dans ce sens.

En revanche, les périodes d'étiage fréquentes et relativement longues ainsi que le nombre élevé des assècs représentent une source de pression importante pour les milieux et les usages. L'année 2022 constitue l'exemple le plus prégnant :



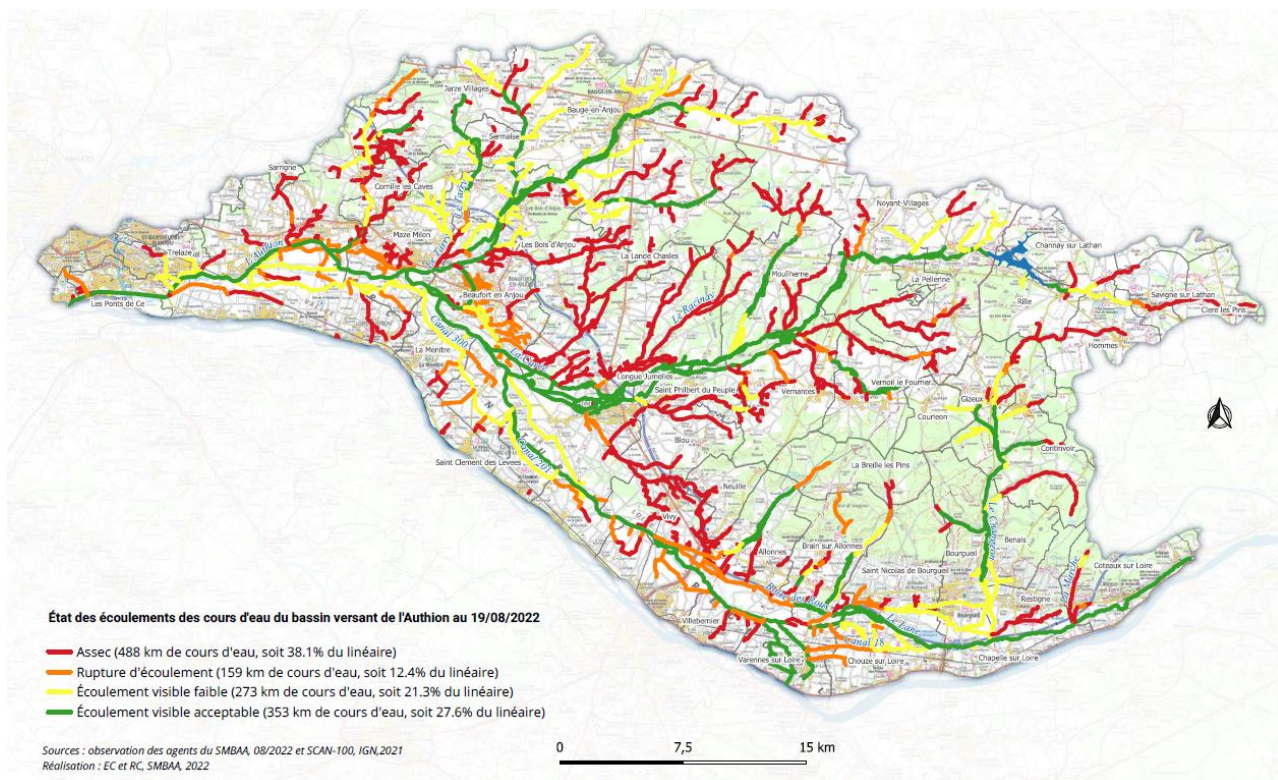


Figure 4 : Etat des écoulements des cours d'eau au 19 août 2022

I.1.4 Hydrogéologie

Composé en grande partie des formations de l'ère secondaire de la bordure occidentale du Bassin parisien, le bassin de l'Authion présente des couches avec un pendage général orienté vers l'Est. Sa bordure ouest est marquée par l'amorce de l'affleurement du socle rocheux du Massif armoricain.

Le bassin versant de l'Authion a une histoire géologique et tectonique complexe héritée, au moins pour les accidents principaux, de mouvements verticaux le long de systèmes de failles lors de grands mouvements de terrain à différentes périodes.

Les formations primaires du paléozoïque sont essentiellement constituées de schistes, de grès et de quartzites visibles sur la pointe ouest du bassin versant. Fortement érodés à l'époque du Trias, ces terrains supportent les marnes et calcaires qui constitue l'assise des formations secondaires dans le bassin de l'Authion. Il n'affleure qu'en de rares endroits.

Du secondaire apparaissent principalement les formations du Crétacé : le Turonien et le Sénonien. Leur épaisseur moyenne est comprise entre 20 à 40 m. Le secondaire est enfin constitué à sa base des formations du Cénomaniens d'épaisseur supérieure à 40 m. L'épaisseur de ces couches peut être très réduite sur leurs bordures.

Les formations de l'ère tertiaire, l'Eocène et le Miocène affleurent au nord sous formes de grès, calcaires lacustres et faluns.

Les alluvions du Quaternaire occupent toutes les vallées. Dans le Val, les alluvions supérieures et inférieures sont séparées par une couche locale d'argile, pouvant présenter des discontinuités, appelée « Jalle ». Ces formations alluvionnaires se retrouvent en partie remaniées avec les formations sous-jacentes dans les vallées du Changeon, du Lathan et du Couasnon.

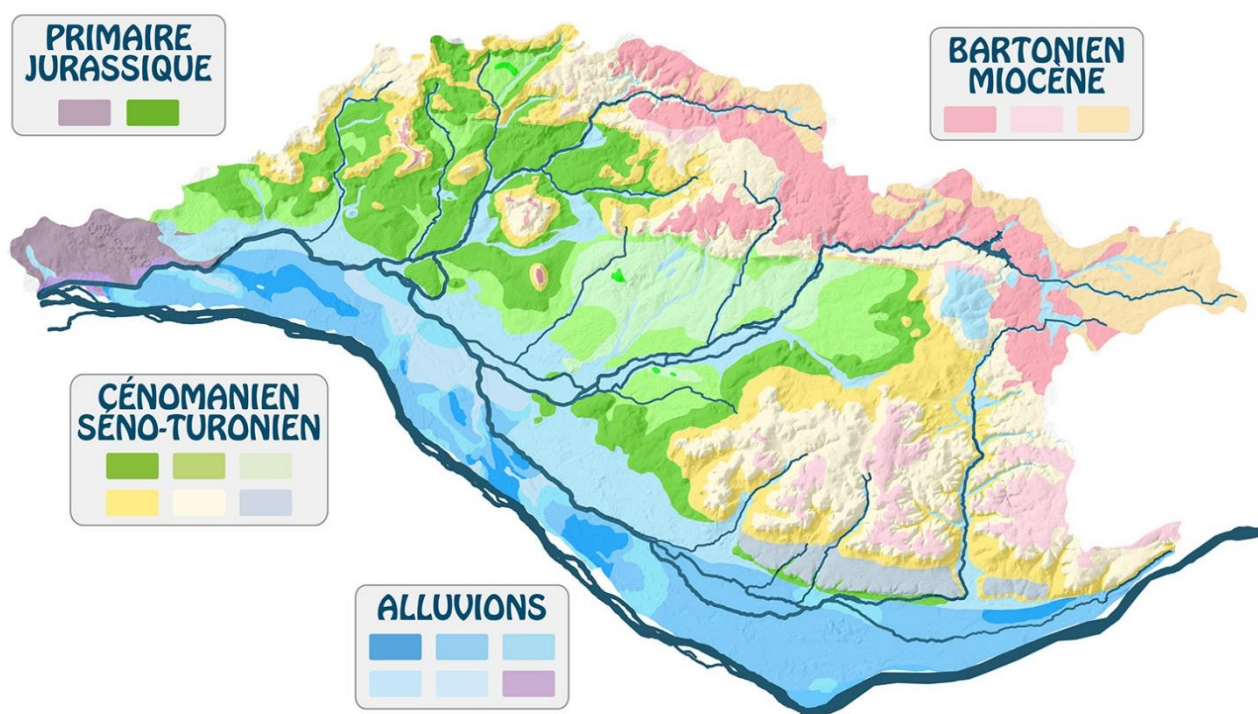


Figure 5 : Les différents affleurement géologiques du territoire

I.1.5 Occupation du sol

Le territoire s'étire sur environ 73 km d'Est en Ouest et 40 km du Nord au Sud. Il présente un caractère rural avec une densité moyenne de population d'environ 96 hab./km² mais la densité est très hétérogène sur le bassin. Ainsi, la zone périphérique d'Angers affiche une densité supérieure à 300 hab./km² alors que la majeure partie du bassin présente une densité de population d'environ 50 hab./km².

L'activité agricole y est très présente, avec près de **1 200 exploitations**, sur environ 70 600 ha (soit **47% de la surface du territoire**). Bien que significativement présente sur le bassin, l'activité d'élevage est minoritaire sur le bassin. L'activité agricole se caractérise ainsi par une **forte présence de cultures spécialisées** : semences, horticulture, maraîchage, viticulture et arboriculture représentent 70% des exploitations. Ces cultures nécessitent une irrigation fréquente : environ **¼ des surfaces agricoles** (650 irrigants en 2022) sont actuellement **irriguées**, pour un volume prélevé de **23 à 30 millions** de mètres cubes annuels.

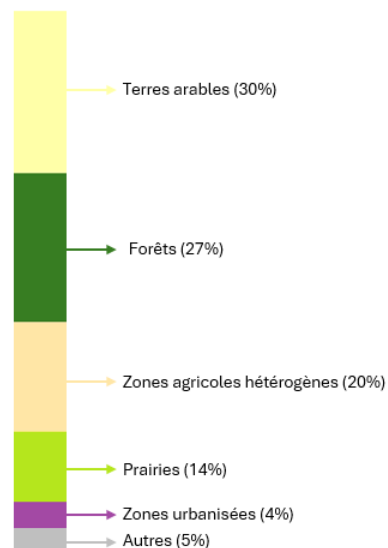


Tableau 1 - Les différentes activités présentes sur le bassin et leur décomposition par unités de gestion

	Nb exploitations	Bovin Lait	Bovin Viande	Ovins-Caprins	Porcins	Volailles	Grandes Cultures	Semences	Arboriculture	Maraîchage	Viticulture	Horticulture et Pép.	Nb activité / exploitation
Aulnaies, étangs et affluents	56	5	6				33	11	5	6	1	6	1,30
Bassin des Trois Rus	86	5	3	2	0	1	31	6	7	50	3	5	1,31
Le Changeon et ses affluents	36	1	9	2	0	0	15		2	7	1		1,03
Le Couasnon et ses affluents	172	42	18	6	5	11	127	44	5	14		9	1,63
Le Lane	218	3	11	1	0	2	23	1	5	14	166		1,04
Le Lathan aval et ses affluents	161	17	16	3	2	13	89	65	2	45		13	1,65
Le Lathan en amont de Rillé	53	4	22	3	0	2	22	1		1			1,04
Le Lathan moyen et ses affluents	115	21	21	3	0	3	82	18	15	23		2	1,63
Val d'Authion aval	260	12	14	2	0	5	137	115	9	63		66	1,63
Val d'Authion moyen	118	6	5	1	0	2	57	21	9	56		13	1,44
TOTAL	1275	116	126	23	7	39	617	282	60	279	171	114	1,44

I.2 DEMARCHES TERRITORIALES ANTERIEURES

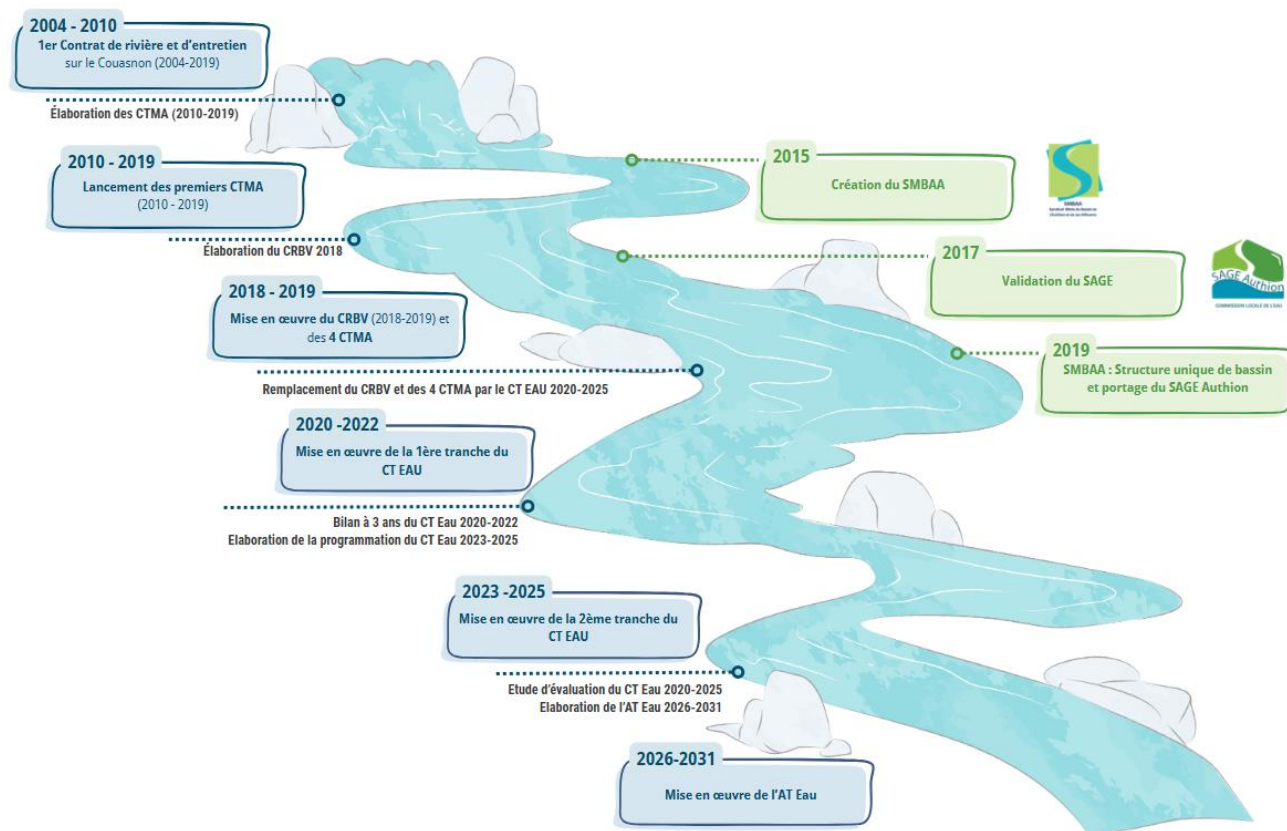


Figure 6 : Les démarches territoriales des 20 dernières années sur le territoire

I.2.1 Les contrats territoriaux

Signé le 30 avril 2004, le **Contrat Restauration Entretien (CRE) 2004-2009** a été le premier contrat visant à entretenir les cours d'eau, il a induit le premier recrutement d'un technicien de rivières. Focalisé sur le Couasnon et porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le CRE a donné lieu à un programme d'entretien des berges, intégrant la plantation de ripisylves. S'y ajoutera aussi l'abaissement de la quarantaine de barrages compartimentant le cours d'eau. Des actions de diversification des écoulements et des habitats seront également conduites.

A partir des années 2010, **les premiers contrats territoriaux de milieux aquatiques (CTMA)** ont émergé dans les différents syndicats de rivières du bassin versant de l'Authion :

- Couasnon : 2010-2019
- Authion et petits affluents : 2013-2019
- Lathan et Curée : 2013-2019
- Changeon, Lane et affluents : 2014-2019

Ces contrats ont insufflé une **nouvelle dynamique, plus ambitieuse, centrée sur les milieux aquatiques** et faisant évoluer la logique d'intervention des précédents syndicats hydrauliques en charge des cours d'eau du bassin versant. Les premières interventions ont concilié les enjeux hydrauliques et environnementaux concernant en priorité l'entretien de la végétation et des berges ainsi que le retrait d'embâcles. Progressivement, elles seront complétées par des projets de restauration écologique plus ambitieux (effacement d'obstacles, renaturation, reméandrage...).

Cette ambition et cette stratégie généralisée, en lien notamment avec l'évolution des politiques publiques, se sont traduites en 2015 par la **création du SMBAA** à travers le groupement des syndicats de rivières du bassin versant de l'Authion de Maine-et-Loire puis en 2019 avec l'adhésion du SIACEBA (syndicat de

rivières d'Indre-et-Loire) et, dans le même temps, le portage du SAGE Authion. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, le SMBAA est devenu **la structure unique de bassin versant pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**. Héritant des CTMA en cours et d'un SAGE récemment validé (2017), cette nouvelle gouvernance a permis une approche et une cohérence d'interventions, de communications entre les anciens territoires du bassin versant de l'Authion, ouvrant également la porte à la prise en compte de thématiques structurantes en lien avec la ressource en eau : le volet Quantitatif et le volet Qualitatif.

Cette vision s'est traduite par la mise en œuvre d'un **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)** en 2018 et 2019, venant compléter les dernières années de contrat des CTMA sur les thématiques quantitatives et qualitatives.

Fort d'une cohérence territoriale, d'une gouvernance structurée et d'une dynamique opérationnelle et partenariale qui s'amplifie, 2020 a été synonyme du lancement du premier **contrat territorial Eau multithématiques et multi acteurs 2020-2025 (CT Eau)** calqués sur les enjeux du SAGE Authion, dans un objectif d'efficience et de pertinence d'interventions. En 6 ans, ce sont 17 maîtres d'ouvrage mobilisés soit plus de 13.5 millions d'euros investis au bénéfice de la ressource en eau sur les thématiques milieux aquatiques, gestion quantitative, pollutions diffuses, trame verte et bleue et les actions transversales. Dispositif ayant permis des **avancées majeures sur les enjeux structurants du bassin**, il a renforcé la solidarité de bassin, la lisibilité politique et la crédibilité du SMBAA comme acteur moteur de la politique de l'eau et a **mis en exergue l'engagement politique et opérationnel des deux PRPDE (CA Saumur Val de Loire et CC Baugeois Vallée) disposant de captages prioritaires** intégrés dans le CT Eau 2023-2025. L'effort massif consenti s'est révélé judicieux : résultats visibles, rapides et salués par les acteurs comme par les experts, constituant une utilisation optimale des moyens publics. Cet investissement prioritaire traduit **une stratégie de bassin claire et assumée, en ligne avec les priorités environnementales** qu'il convient de poursuivre.

I.2.2 2017, le SAGE Authion

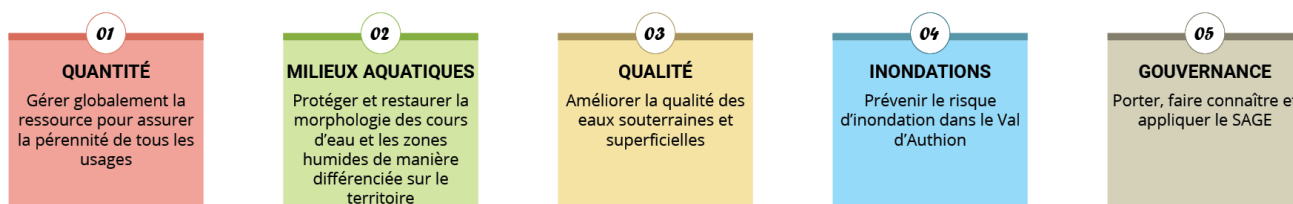
Débuté en 2002 avec le lancement d'une étude préalable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur l'Authion, **l'émergence du SAGE Authion s'est organisée entre 2003 et 2005** au travers notamment de l'arrêté préfectoral du 26/11/2004 fixant son périmètre et l'arrêté préfectoral du 05/09/2005 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (52 membres). L'Entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion est alors désignée pour porter la procédure, les études, ...

S'en est suivi une **longue phase de concertation et d'élaboration** afin de comprendre le territoire et ses évolutions :

- Etat des lieux : état « zéro » de la situation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant et de développer une culture commune basée sur la connaissance des milieux et des usages
- Diagnostic : mettre en évidence les enjeux spécifiques et prioritaires des territoires liés à la gestion de l'eau du bassin versant
- Scénario tendanciel (anticipation et de projection dans l'avenir) et contrasté (consensus entre les acteurs pour aboutir *in fine* au choix d'une stratégie unique)
- Stratégie : dernière étape d'élaboration avant la phase de rédaction des documents du SAGE

L'aboutissement de cette phase s'est traduit par la validation des documents structurants le 26 novembre 2015 par la Commission Locale de l'Eau et définitivement approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017 (priorité du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2022), faisant basculer le SAGE Authion dans sa mise en œuvre :

- Un Règlement, qui comporte 4 règles opposables aux tiers ;
- Un atlas cartographique ;
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource (PAGD) regroupant 62 dispositions opposables aux collectivités et à l'administration, réparties sur 5 enjeux :



Depuis le 01 janvier 2019, le portage du SAGE Authion a évolué en cohérence avec la nouvelle gouvernance du territoire. Elle est désormais assurée par le SMBAA (en lieu et place du SYDEVA, nouvelle dénomination de l'Entente interdépartementale Authion), structure de bassin pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA).

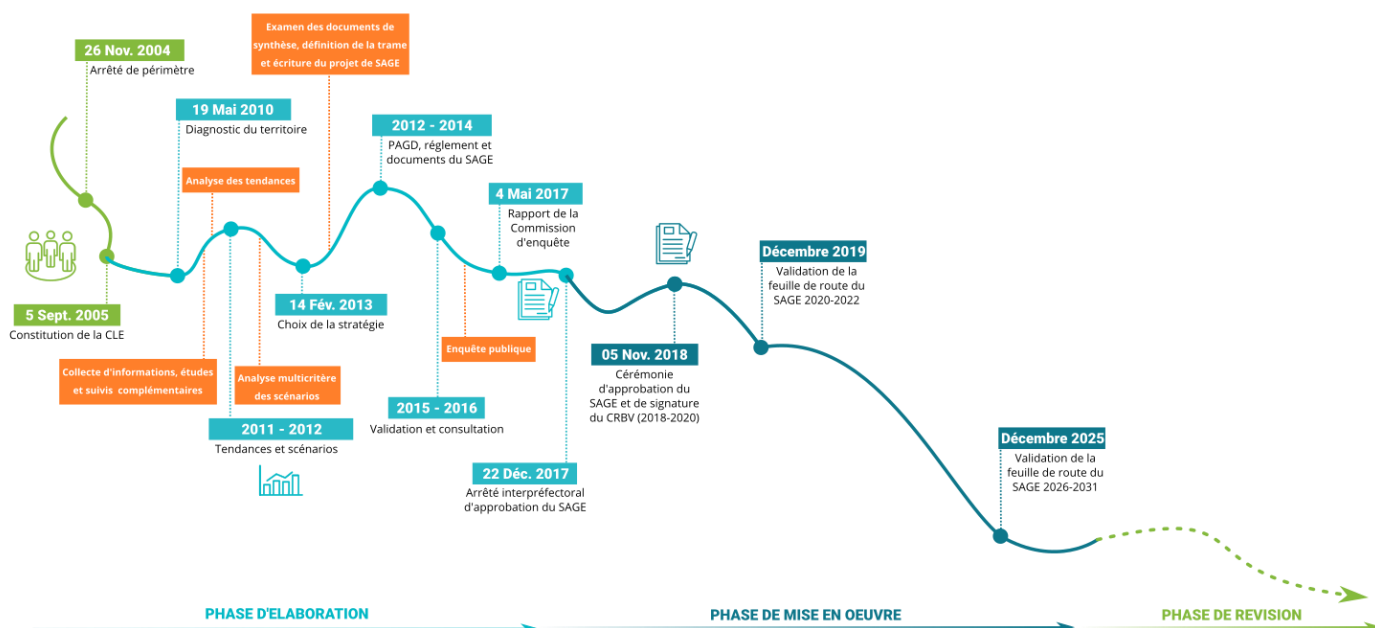


Figure 7 : Frise chronologique depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre du SAGE Authion

I.3 ACTEURS DU TERRITOIRE

I.3.1 La Commission Locale de l'Eau

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Véritable parlement de l'eau à l'échelle locale, elle organise la démarche, le suivi de sa mise en œuvre et veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La CLE est présidée par un élu local et est composée, depuis le 11 juillet 2025, de 54 membres répartis en trois collèges :

1. Des élus locaux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.
2. Des représentants locaux des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, et associations.
3. Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Composition de la Commission Locale de l'Eau (54 membres)



Les 23 membres du bureau de la CLE



Arrêté préfectoral 30 juillet 2025

Figure 8 : La composition de la CLE du SAGE Authion au 30 juillet 2025

I.3.2 Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

Créé en 2015, puis devenu en 2019, la **structure unique de bassin porteuse du SAGE Authion**, le Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) met en œuvre la **Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA)**, compétence obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) transférée au syndicat.

Le syndicat œuvre à une échelle cohérente, le bassin versant de l'Authion, avec pour objectif :

- La préservation, régulation ou restauration des caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau ;
- La restauration, préservation et valorisation des milieux aquatiques et de la biodiversité associée ;
- L'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau des rivières ;
- La préservation, l'animation et la concertation en matière de gestion de la ressource en eau (superficielle et souterraine) ;
- Le portage, l'animation et la mise en œuvre du SAGE Authion ;
- La communication et la sensibilisation de la population du bassin versant sur la thématique « eau et milieux aquatiques » ;
- Missions spécifiques, complémentaires à la GEMA, sur le Val d'Authion :
 - La gestion et l'entretien mécanique des cours d'eau, affluents et fossés du Réseau Stratégique du Territoire à Risque d'Inondation (RSTRI) ;
 - La préservation, régulation ou restauration des caractères hydrologiques pour améliorer l'écoulement des cours d'eau afin de satisfaire les usages en eau et limiter le risque inondation.

I.3.3 Les Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE)

La production d'eau potable est un enjeu stratégique pour le territoire compte-tenu des pressions sur la ressource en eau. 2 PRPDE, disposant de captages prioritaires, mobilisent des eaux souterraines sur le bassin de l'Authion :

- **La Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire**

Sur le bassin de l'Authion, la communauté d'Agglomération de Saumur gère 7 sites de production d'eau Les Fontaines (Allonnes), Boiseaudier (Neuillé), La Petite Rue Noire (Neuillé), Le Bois de Buton (Vernantes), La Maladrerie (Vernantes), Les Planches de Baron (St Philbert) et La Pommasserie (Mouliherne). Les deux premiers sont classés prioritaires Grenelle.

- **La Communauté de Communes Baugeois Vallée**

Sur le bassin de l'Authion, la communauté de communes gère 15 forages répartis en 5 usines : Noyant (Bouton), Parçay les Pins (Les Moulins), Pontigné (Les Hautes Roches, captage sensible selon le SDAGE 2022-2027), Mazé (Les Conglands-Gué d'Anjan) et Beaufort en Vallée (Les Seillandières, captage prioritaire de Clos Bertin depuis 2009).

I.3.4 Les autres acteurs

Le bassin versant de l'Authion comporte de nombreuses particularités en termes de fonctionnement et donc de gestion de la ressource en eau, induisant un réseau d'acteurs importants et structurants pour lequel on retrouve les collectivités territoriales du territoire, les services régaliens, les différents partenaires techniques et financiers, le SYndicat mixte pour le DEveloppement Agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA), l'Organisme Unique de Gestion Collective du bassin de l'Authion (OUGC) porté par la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Maine-et-Loire, ...

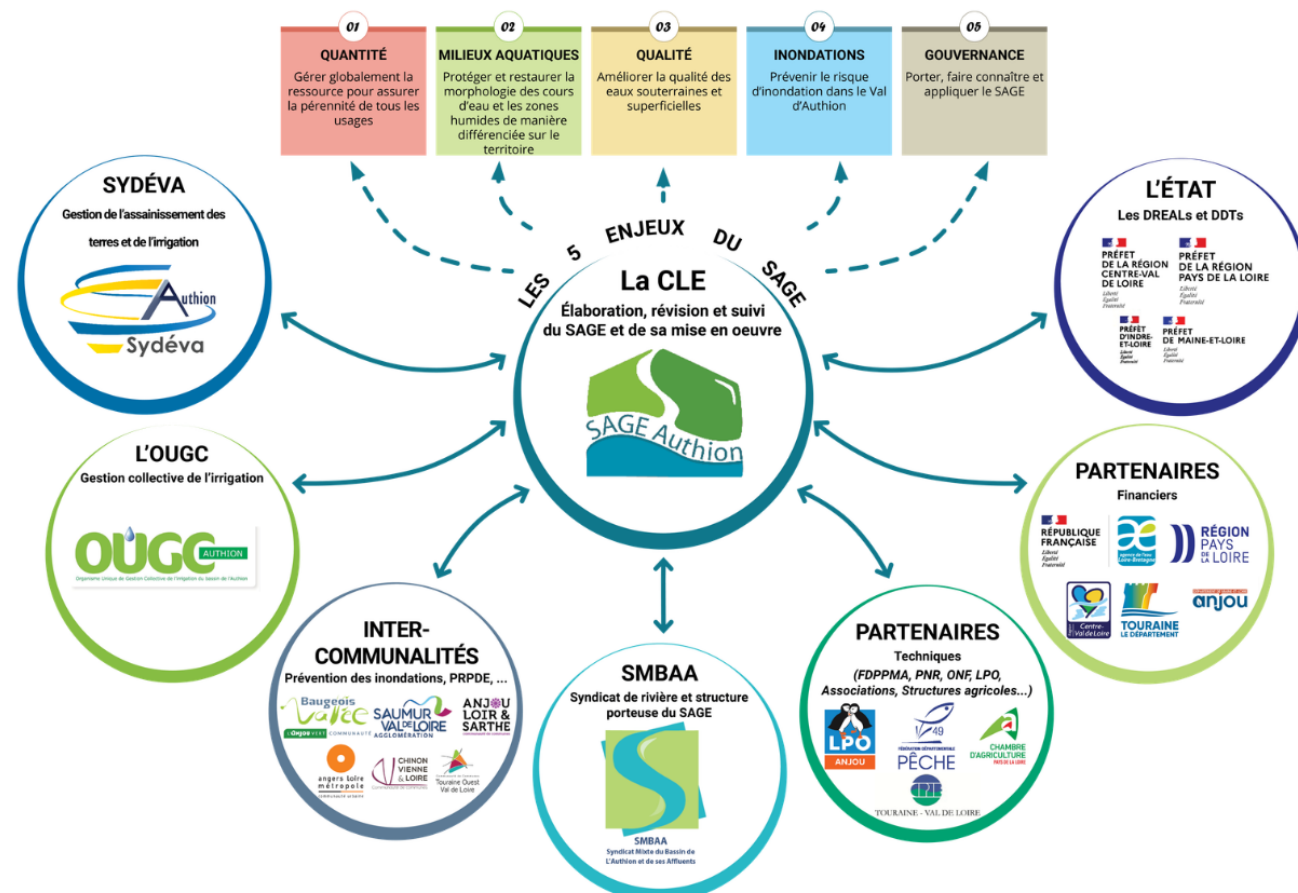


Figure 9 : Les acteurs de la gestion de l'eau du territoire

II. ETAT DES LIEUX ET ENJEUX DU TERRITOIRE

II.1 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'usage irrigation est l'usage majoritaire de l'eau sur le bassin versant. Entre 16 et 18 000 hectares sont irrigués annuellement dont plus de la moitié en productions végétales spécialisées (semences, maraîchage, horticulture, pépinières, arboriculture...) pour un volume total annuel compris entre 16 et 33 millions de m³, dont 75% est consommé entre juin et août.

Depuis 2016, les prélèvements à usage d'irrigation du bassin de l'Authion sont gérés par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), porté par la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire. Cet organisme répartit les volumes prélevables entre les irrigants en fonction des volumes prélevables par unité de gestion définis dans le SAGE.

Le Plan Annuel de Répartition (PAR) regroupe chaque année les demandes des quelques 600 exploitations irrigantes (sur près de 1 200 exploitations en activité), d'après l'OUGC, réparties sur plus de 2 200 points de prélèvements, dont 8 réseaux d'irrigation sous pression.

Les **autres usages de l'eau** sur le bassin se répartissent annuellement de la manière suivante :

- Eau potable (souterrain) : 5 millions m³
- Industrie (souterrain) : 1,7 millions m³
- Elevage (mixte superficiel-souterrain) : entre 400 000 et 800 000 m³
- Puits domestique (mixte) : entre 0.5 et 1 million m³
- Aspersions agricoles : entre 0 et 150 000 m³

Pour un usage total d'environ 41,5 millions m³ par an (l'étude Volumes Prélevables du SAGE de 2015 a déterminé un volume total annuel de 45,7 millions de m³).

L'étude des volumes prélevables menée par le SAGE Authion (2012-2015), en cours de révision sous la forme d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) depuis février 2022, a mis en exergue **5 zones en déficit quantitatif** (eaux souterraines et eaux superficielles) sur lesquels des économies d'eau doivent être poursuivies.

BILAN DES UNITÉS DE GESTION COHÉRENTES



Figure 10 : L'état quantitatif des unités de gestion du territoire – source : Etude VP, ANTEA, 2015

L'étude HMUC en cours d'élaboration sur le territoire identifiera les zones de déficit quantitatif, de tensions sur la disponibilité de la ressource sur le bassin de l'Authion.

II.2 MILIEUX AQUATIQUES

Comme la majorité des cours d'eau du grand ouest de la France, **de lourds travaux hydrauliques se sont opérés sur la quasi-totalité des rivières du bassin versant de l'Authion**. Ces travaux, réalisés sur la deuxième partie du XX^{ème} siècle, se sont accompagnés de l'installation de plus d'une centaine d'ouvrages hydrauliques pour garantir, favoriser et répartir l'accès à l'eau nécessaire au développement agricole du territoire. Certains cours d'eau ont été complètement artificialisés à l'instar de l'Authion et de son réseau de canaux situés dans le val d'Authion. Mais ses affluents, le Changeon, le Lathan et le Couasnon pour les principaux, présentent des caractéristiques et des fonctionnalités qui, bien que dégradées, conservent un potentiel de restauration important.

De fait, le territoire compte de **nombreux espaces remarquables** favorables à l'accueil d'une biodiversité riche (espaces naturels sensibles, site Natura 2000, tourbières, réservoirs biologiques, etc.). Plusieurs cours d'eau y sont classés en liste 1 ou en liste 2, afin de préserver et restaurer leur continuité écologique.

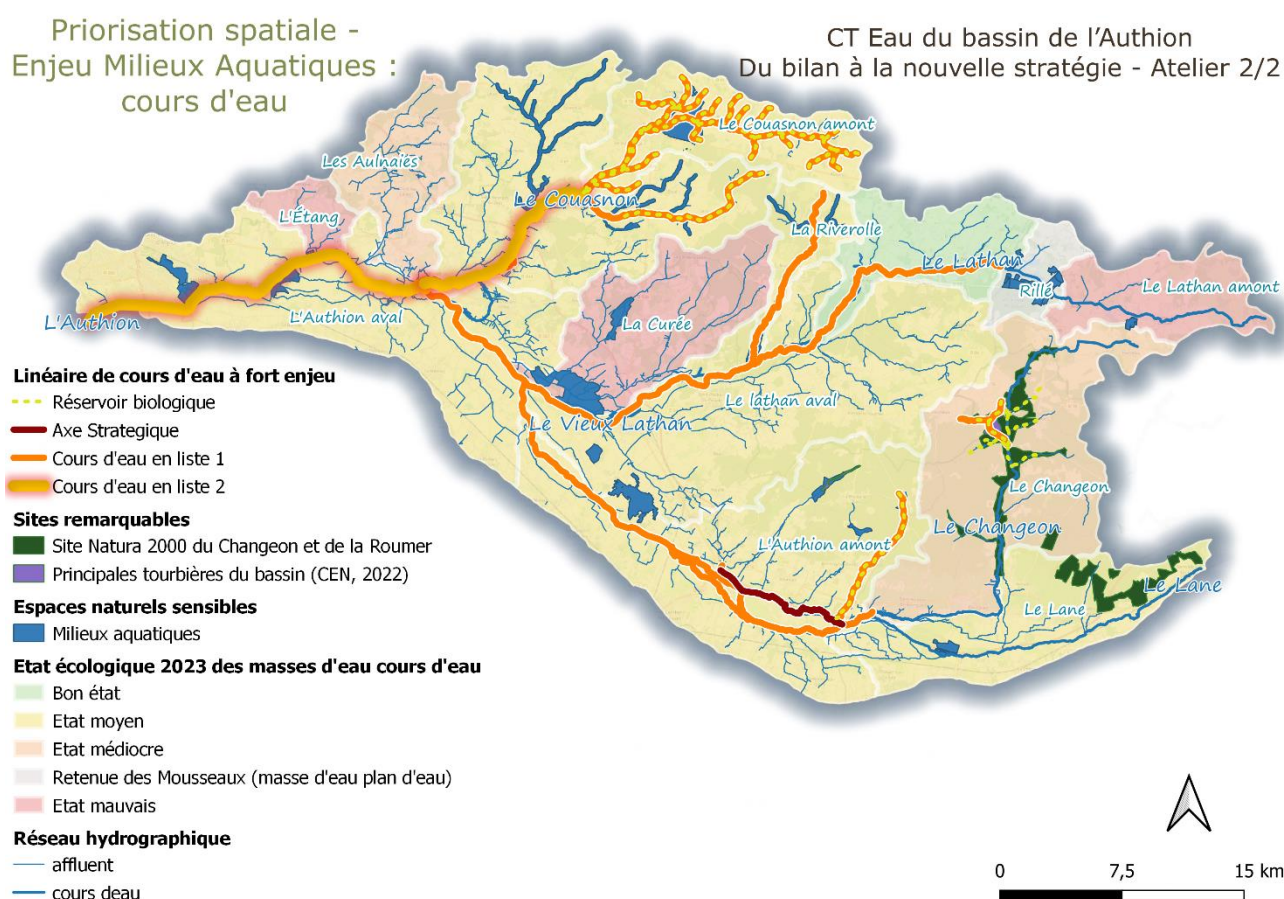


Figure 11 : La spatialisation des enjeux milieux aquatiques sur le territoire

II.2.1 Ouvrages hydrauliques et continuité écologique

Dans le cadre des politiques d'aménagement agricole, de nombreux ouvrages ont été installés ou modifiés (moulins) sur les cours d'eau du bassin versant en parallèle des rectifications hydrauliques. Ce sont

aujourd'hui **plus de 180 ouvrages transversaux et latéraux qui entravent le réseau hydrographique** dont les cours d'eau les plus concernés sont l'Authion et ses annexes hydrauliques, le Changeon aval, le Lathan et le Lane.

Ces ouvrages sont pour la plupart des seuils mobiles (clapets) ou des vannes **qui constituent une altération forte pour la continuité écologique et donc pour les organismes aquatiques**. Ils sont néanmoins pour la plupart associés au maintien ou à l'alimentation des **usages agricoles** et constituent donc un **enjeu économique important**. C'est d'autant plus prégnant sur le val d'Authion, ancienne plaine alluviale de la Loire qui a été aménagée à l'aide de stations de pompages qui permettent de réguler les flux et leur répartition.

II.2.2 Hydromorphologie

La majorité des grands cours d'eau du bassin versant de l'Authion présentent une morphologie altérée par des travaux d'aménagement hydrauliques passés et récents.

L'Authion fonctionne comme un canal réalimenté depuis ces derniers aménagements dans les années 1970. Il est équipé de plusieurs stations de pompage en Loire permettant une réalimentation estivale et de plusieurs stations d'exhaure permettant une régulation des niveaux hivernaux vers l'Authion puis la Loire. De manière globale, l'Authion est caractérisé par un lit encaissé avec des berges abruptes dans sa partie aval et de nombreuses zones de dégradation où la végétation a du mal à s'implanter. En conséquence, la ripisylve y est souvent absente, seules quelques zones peu étendues présentent une végétation assez dense. Un sapement général des pieds de berge, dû à leur profil en U, entraîne leur déstabilisation progressive nécessitant des interventions régulières, ainsi qu'une faible capacité d'autoépuration du cours d'eau. L'Authion est situé dans l'ancienne plaine alluviale de la Loire, aujourd'hui isolée par un système d'endiguement. Il est interconnecté à un réseau dense de canaux et fossés dont les niveaux sont gérés artificiellement par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques. La continuité écologique y est donc fortement altérée.

Le Changeon présente globalement des problèmes d'ensablement du lit du fait des couches géologiques et pédologiques qu'il traverse. Il présente une morphologie différente en fonction de la partie du bassin sur laquelle il s'écoule. Ainsi, la partie aval, située dans l'ancienne plaine alluviale de la Loire a été fortement recalibrée et présente, au même titre que l'Authion, une interconnexion avec un réseaux de canaux et fossés. Il présente également de nombreux ouvrages hydrauliques permettant de répartir les débits. La partie médiane du Changeon a quant à elle subi moins d'interventions anthropiques et conserve un fonctionnement hydrologique et une ripisylve plus équilibrés. Ce sous bassin versant présente de nombreuses zones humides et fait l'objet d'un classement au titre de Natura 2000 (FR 2402007). Elle a fait l'objet de plusieurs travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique (clapets et moulins) sur sa partie médiane.

Le Lane, ancienne annexe de la Loire avant d'en être isolé par la digue, présente globalement une hydrologie très dégradée qui repose en période estivale en grande partie sur une alimentation en eau dépendante de la station de prélèvement en Loire de St Patrice. Du fait des lourds aménagements hydrauliques qu'il a subi, il est recensé de nombreux problèmes d'effondrements de berges, une ripisylve éparse et un profil des berges en U. Son fonctionnement très anthropique, avec une faible pente, de nombreux clapets et des usages prédominants est extrêmement dépendant de la réalimentation, le Lane est pourtant classé en masse d'eau naturelle et doit atteindre les objectifs fixés par la DCE.

Le Lathan, sur son cours principal, présente une végétation de rives plus importante sur sa partie médiane, ainsi qu'un linéaire plus méandriforme que sur sa partie aval. Il a été recalibré et rectifié sur la totalité de son linéaire et présente un lit enfoncé. Néanmoins le transport sédimentaire du cours d'eau en période de crue laisse présager d'un rééquilibrage possible vers un fonctionnement plus naturel. L'occupation du sol qu'il traverse sur sa partie médiane permet d'envisager une restauration plus ambitieuse aux contraintes foncières plus fortes. La partie aval, dans l'ancienne plaine alluviale de la Loire est plus impactée avec une végétation rivulaire plus éparse et une dynamique plus faible. C'est également le cas sur sa partie amont qui s'écoule sur le plateau du Savignéen. Le Lathan est cloisonné par de

nombreux ouvrages hydrauliques dont la retenue des Mousseaux et le plan d'eau de Pincemaille. La retenue des Mousseaux, d'une capacité de 5 millions de m³, établie sur le cours du Lathan, assure le soutien d'étiage pour alimenter les usages agricoles en eau du territoire. Le Lathan, sur sa partie médiane a fait l'objet de nombreux travaux de restauration morphologique et continuité et présente des fonctionnalités restaurées, notamment grâce à une reconnexion du Lathan à son lit majeur.

La Riverolle, affluent rive droite du Lathan est un petit cours d'eau classé en première catégorie piscicole. Les aménagements hydrauliques y ont été plus faibles qu'ailleurs sur le territoire. Son lit présente une ripisylve dense et une morphologie plus naturelle. Son cours est néanmoins cloisonné par plusieurs moulins dont certains ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité. La Riverolle a fait l'objet de nombreux travaux de restauration mais présente encore des dysfonctionnements hydrologiques, notamment en période d'étiage. La continuité écologique y est toutefois restaurée sur la moitié de son linéaire du bourg de Mouliherne à sa confluence avec le Lathan.

Le cours principal du **Couasnon**, sur le plan morphodynamique, a connu des rectifications, recalibrages qui ont provoqué un enfoncement du lit, un ralentissement des écoulements, une augmentation de la sédimentation et une rupture de la linéarité de la rivière. Les érosions de berges sont également nombreuses en lien avec la ripisylve qui, d'une manière générale, est réduite à un mince cordon végétal, très souvent sur une seule rive. Le Couasnon dispose également de nombreuses dérivations qui constituent pour la plupart des biefs de moulins. Sa partie médiane présente néanmoins des sections plus dynamiques alimentées par des zones humides et notamment des tourbières. La continuité écologique est globalement assurée sur l'ensemble de son cours classé en liste 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement, soit de Baugé en Anjou jusqu'à la confluence avec l'Authion. Le Couasnon naturel et ses affluents ont fait l'objet de nombreux travaux de restauration depuis 2006.

II.2.3 Relations nappes-rivières et fonctionnement hydrologique

Le caractère sédimentaire du bassin versant de l'Authion lui permet de disposer de réserves souterraines conséquentes dont dépendent l'alimentation des cours d'eau. L'étude du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), réalisée en 2025 à l'aide d'un modèle GARDENIA estime que les cours d'eau du bassin sont alimentés à plus de 50% par les eaux souterraines en période hivernale et jusqu'à plus de 90% en période estivale. **La sévérité des étiages dépend donc essentiellement du niveau des nappes qui alimentent les cours d'eau et donc de leurs capacités de recharge. Le ralentissement du cycle de l'eau à l'échelle des bassins versant constitue de fait un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état écologique.**

II.3 QUALITE DES EAUX ET POLLUTIONS DIFFUSES

Le Plan d'actions opérationnel territorialisé 2022-2027 constitue la feuille de route des services de l'Etat pour le retour au bon état écologique des masses d'eau. Les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) prioritaires ont été ciblées au titre des pollutions diffuses, de même qu'une majeure partie des cours d'eau du bassin de l'Authion.

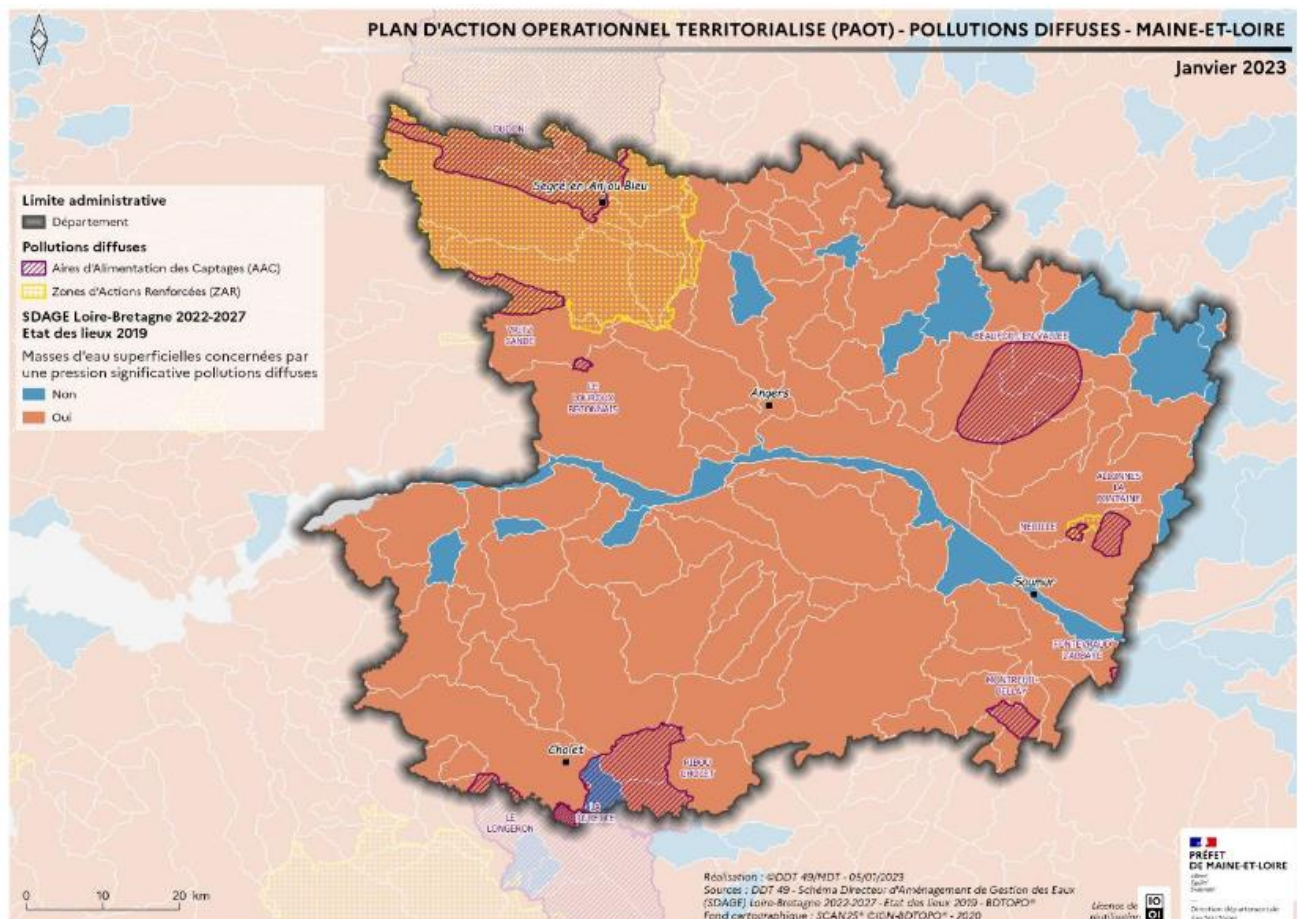


Figure 12 : Les zones prioritaires du PAOT de Maine-et-Loire – enjeu pollutions diffuses – source : DDT 49

Plusieurs stations de suivi de la qualité de l'eau affichent un mauvais état chimique en 2023. La plupart des masses d'eau cours d'eau du territoire subit une pression liée aux **pesticides**, et plusieurs masses d'eau pâtissent de pressions liées aux **nitrates**, au **phosphore**, aux **micropolluants** et aux **macropolluants**.

L'évolution de l'état écologique des masses d'eau du bassin, entre l'état des lieux du SDAGE 2019 et 2023 (état masses d'eaux du bassin Loire-Bretagne réactualisé en 2025), est présenté ci-dessous :

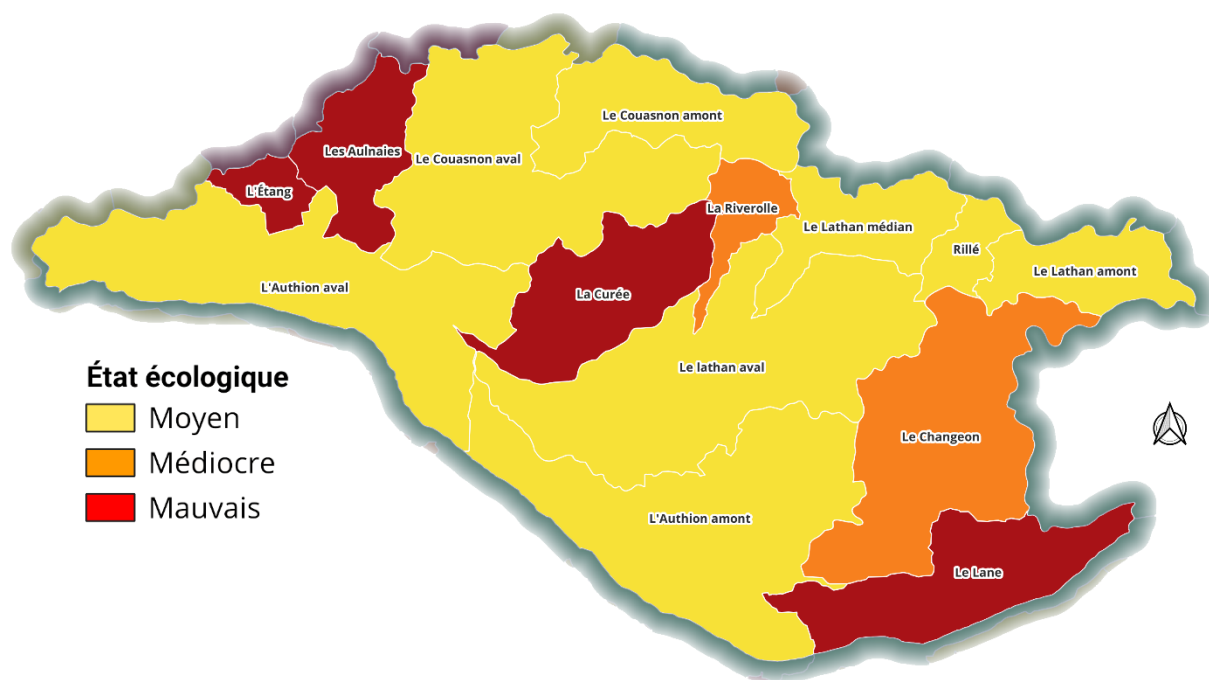


Figure 13 : Etat des masses d'eau du bassin de l'Authion en vigueur dans le SDAGE 2022-2027 – source : EDL 2019

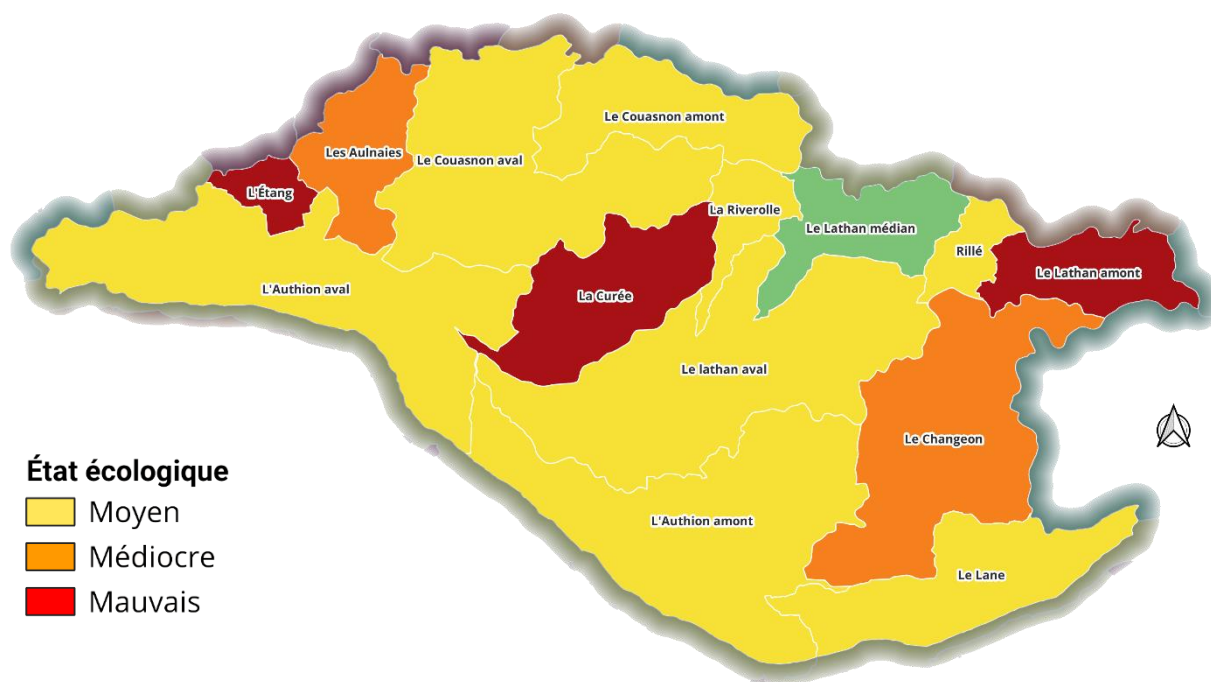


Figure 14 : Etat des masses d'eau du bassin de l'Authion mis à jour en 2025 (futur SDAGE 2028-2033) – source : EDL 2023

II.3.1 Enjeux spécifiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire

La stratégie de protection de la ressource en eau pour les deux captages prioritaires ('la Fontaine' à Allonnes et 'Boiseaudier' à Neuillé) s'inscrit dans une stratégie globale de la ressource en eau à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire (CASVL). A ce titre, il est à noter une future recherche de nouvelle ressource dans la zone de Neuillé, dans la nappe du Cénomanién, à priori pas affectée par les pollutions retrouvées dans la nappe du Turonien. De plus, un projet d'usine de production d'eau potable visant à centraliser les outils de production d'eau potable sur le bassin versant

de l'Authion est à l'étude. Celui-ci aura pour objectif de faciliter les transferts d'eau entre les différentes Unités de Distribution (UDI) d'eau potable, notamment en cas de ressource polluée ou insuffisante : une étape nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population sur le long terme, à fortiori dans le cadre du changement climatique.

- **Captage de la Fontaine à Allonnes :**

Le captage de la Fontaine, dont les 3 forages sont référencés à la Banque de données du Sous Sol (BSS) du BRGM sous les n° 4861X0557, 4861X0038/P et 4861X0556, se situe dans le bassin versant de l'Authion. Les trois forages sont à des profondeurs comprises entre 9.1 m et 16.5 m et pompent dans la nappe du Turonien inférieur, un aquifère non protégé et donc très vulnérable aux pollutions. Ce captage bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) (arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n°154 du 26 juin 2017) instaurant des Périmètres de Protection de Captage (PPC). Le Périmètre de Protection Eloigné (PPE) du captage ne recouvre pas exactement l'AAC telle que définie par les études hydrogéologiques. Le PPE couvrant une surface de 2 000 ha et l'AAC d'environ 1743 ha. Sur ce captage, il n'y a pas de Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZPAAC) instaurée. Une ZPAAC devra être définie et mise en place dans le courant de l'année 2026 en lien avec la DDT 49 dans le cadre de la démarche Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE). Cela sera l'occasion de clarifier sa délimitation vis-à-vis de la non-superposition actuelle du PPE et de l'AAC. Ce captage alimente en eau potable les communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes et La Breille-les-Pins pour une population d'environ 5 200 personnes.

En 2023 et selon le Registre Parcellaire Graphique (RPG), la zone (PPE+AAC) comprend 266 ha de Surface Agricole Utile (SAU) et 1 393 ha de forêt (d'après la Base de Données Forêt de l'IGN). La partie boisée se situe cependant en majorité au sein du PPE alors que le Périmètre de Protection Rapproché Sensible (PPRS) et le Périmètre de Protection Rapproché Complémentaire (PPRC) sont davantage recouverts par des terres agricoles et des zones urbanisées.

La SAU se répartit comme suit pour les cultures les plus présentes :

Couverts	SAU
Vergers	94 ha
Légumes	33 ha
Jachère	33 ha
Céréales	30 ha
Prairies	19 ha
Maïs	18 ha
Légumineuses	12 ha
Tournesol	9 ha
Protéagineux	5 ha
Chanvre	1 ha

L'Agriculture Biologique (AB) ne représente que 5% de la SAU, environ 2 fois moins que la moyenne régionale.

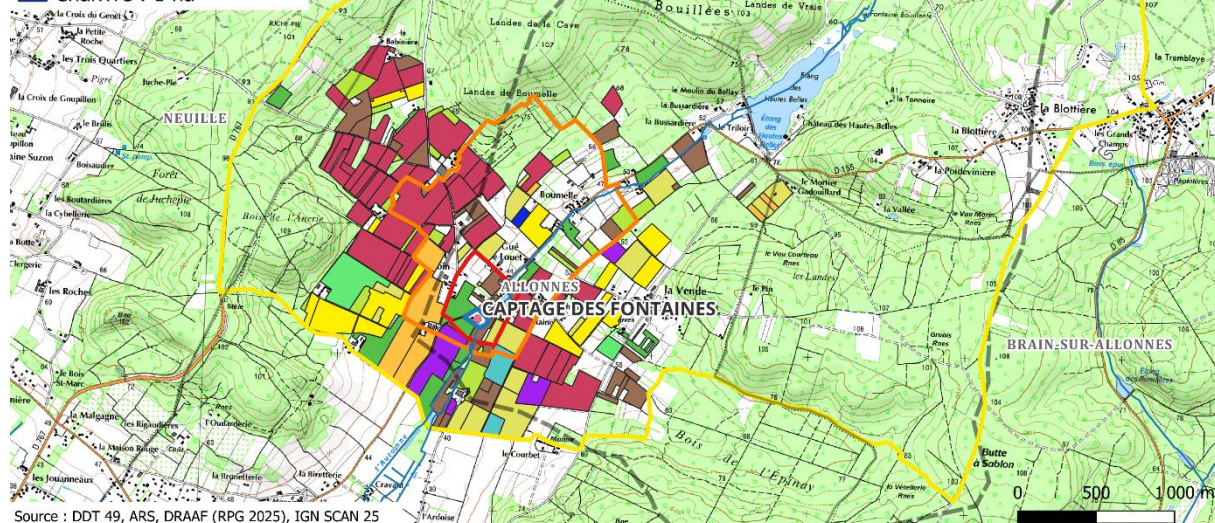
Au total, 11 exploitants sont identifiés comme ayant des parcelles sur l'AAC dont 4 ont plus de 40 ha sur l'AAC.

Captage d'Allonnes

- PPI
- PPRS
- PPRC
- PPE
- Limite AAC de la Fontaine

RPG La Fontaine 2023 : 266 ha

- Vergers : 94 ha
- Légumes : 33 ha
- Jachère : 33 ha
- Céréales : 30 ha
- Prairies : 19 ha
- Maïs : 18 ha
- Légumineuses : 12 ha
- Tournesol : 9 ha
- Protéagineux : 5 ha
- Chanvre : 1 ha



Source : DDT 49, ARS, DRAAF (RPG 2025), IGN SCAN 25

Figure 15 - Répartition de la SAU pour le captage de la Fontaine à Allonnes

Au niveau du boisement, la répartition est la suivante :

Couverts	Surface
Feuillus	643 ha
Conifères	545 ha
Mixte	200 ha

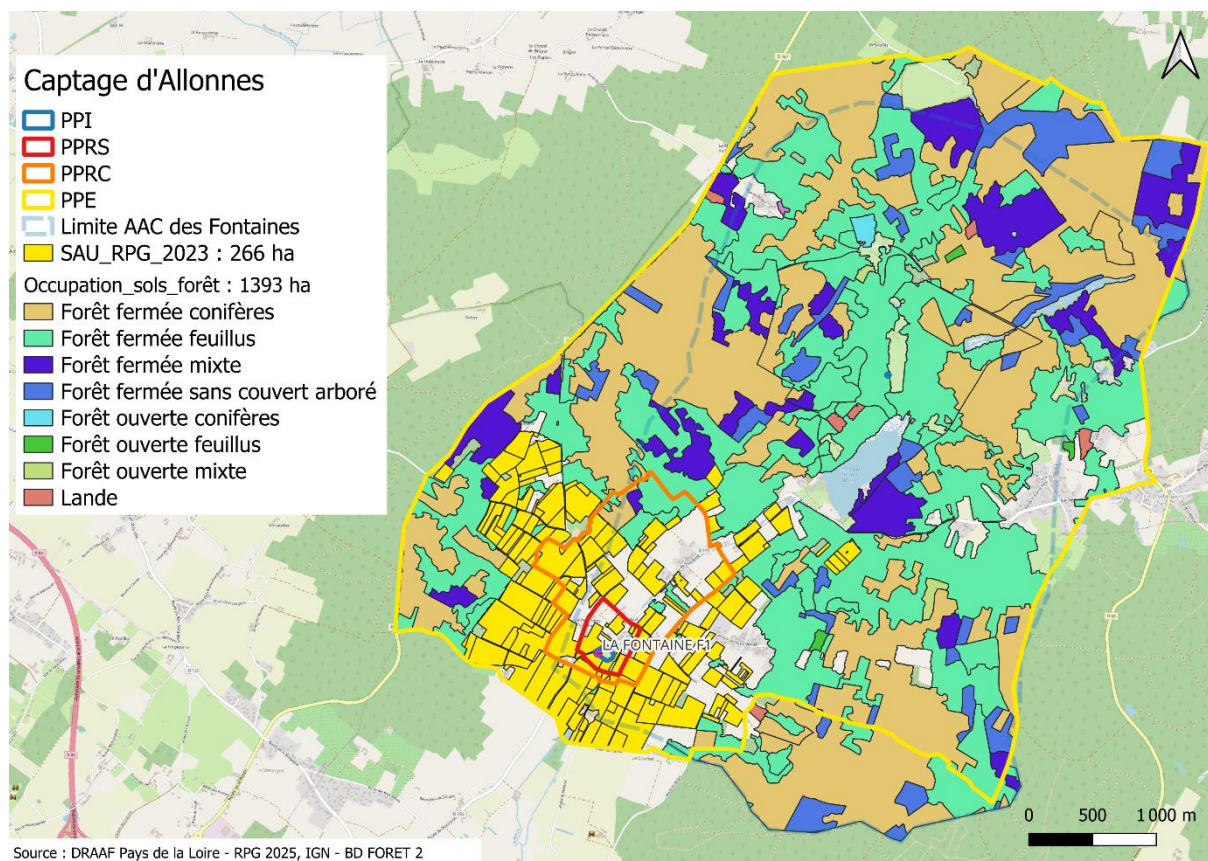
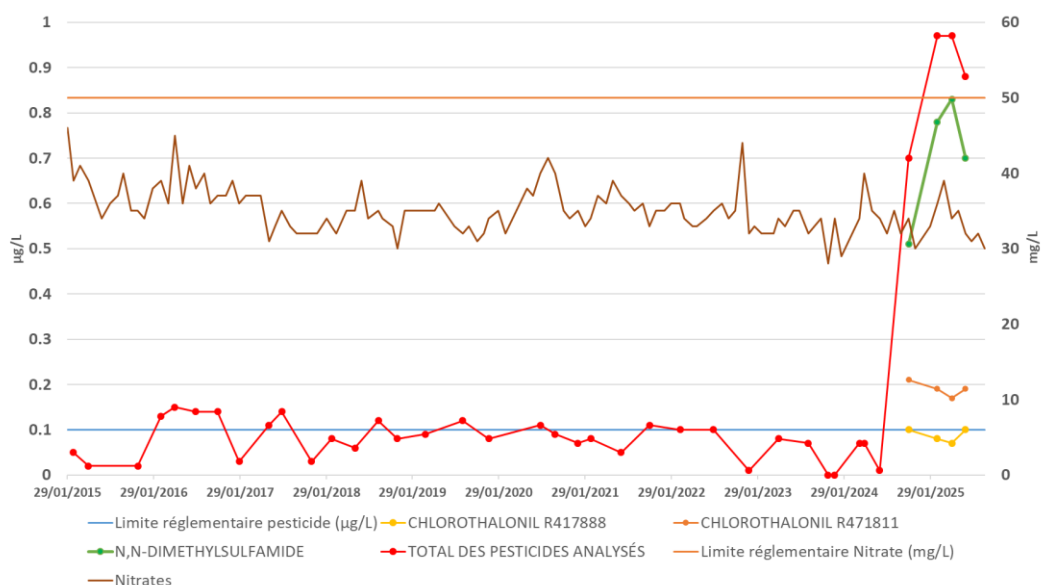


Figure 16 - Couverture forestière de l'AAC et du PPE du captage de la Fontaine à Allonnes

Les analyses d'eau réalisées dans le cadre du suivi de l'ARS ces dix dernières années montrent, d'une part, une stabilisation du taux en nitrates entre 30 et 40 mg/L, et d'autre part, depuis 2024 et la recherche nouvelle du N,N-Dimethylsulfamide (métabolite classé comme pertinent par l'ANSES du tolylfluamide, fongicide interdit en agriculture depuis 2010), une forte présence de cette molécule dans les 3 forages (jusqu'à 1.2 µg/L en 2025). Le Chlorothalonil R417888 (métabolite pertinent du chlorothalonil) a été retrouvé à des taux de 0.1 µg/L en 2025. Le Chlorothalonil R417811 (métabolite déclassé à non pertinent depuis 2024 par l'ANSES) a été retrouvé à des taux de 0.21 µg/L en 2024 et 2025. Par le passé, des pollutions au glyphosate (mais plus depuis 2005) et à l'aminotriazole (mais plus depuis 2017) ont été constatées dans les eaux captées.



En 2024, 3 parcelles situées dans le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) ont été acquises par la CASVL pour un total de 3.7 ha. Ces parcelles sont exploitées par deux agriculteurs. Des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) doivent être mis en place afin de s'assurer que les pratiques agricoles qui y sont pratiquées soient respectueuses de la qualité des eaux du captage à proximité.

- **Captage de Boiseaudier à Neuillé :**

Le captage de Boiseaudier, dont le forage est référencé à la BSS sous le n° BSS001HKWP se situe également dans le bassin versant de l'Authion. Le forage exploite l'aquifère du Séno-turonien à une profondeur de 42 m. Ce captage bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique (arrêté préfectoral D3/2008 n°123) instaurant des périmètres de protection. Ce captage alimente les communes de Blou, Neuillé et Vivy pour une population d'environ 2 000 personnes.

La ZPAAC (délimitée dans le cadre de la démarche ZSCE conduite par la DDT 49) combine les PPC des captages de Boiseaudier ainsi que celui de la Petite Rue Noire situé légèrement au Nord Est. La ZPAAC est utilisée comme périmètre d'étude et de travail pour le captage de Boiseaudier au vu de leur proximité et de l'utilisation commune de leur ressource en eau.

En 2024, la DDT 49 a indiqué que la délimitation de l'AAC datant de 2011 correspond en réalité à la cartographie du bassin versant hydrogéologique du Séno-turonien et pas à l'AAC spécifique du captage. Une étude doit donc être menée entre 2026 et 2027 pour redéfinir de façon précise et fiable l'AAC du captage de Boiseaudier.

Dans la configuration actuelle, la ZPAAC recouvre 324 ha dont 89 ha de forêt et 111 ha de SAU en 2023.

La SAU se répartie comme suit pour les cultures les plus présentes :

Couverts	SAU
Légumes	42 ha
Céréales	27 ha
Maïs	15 ha
Prairies	12 ha
Tournesol	12 ha
Tubercule	4 ha

L'Agriculture Biologique (AB) n'est pas du tout présente sur l'AAC.

Au total, 8 exploitants sont identifiés comme ayant des parcelles sur l'AAC dont 1 sur 55 ha, ce qui représente 50% de la SAU de l'AAC.

Au niveau du boisement, la répartition est la suivante :

Couverts	Surface
Feuillus	69 ha
Conifères	16 ha
Mixte	4 ha

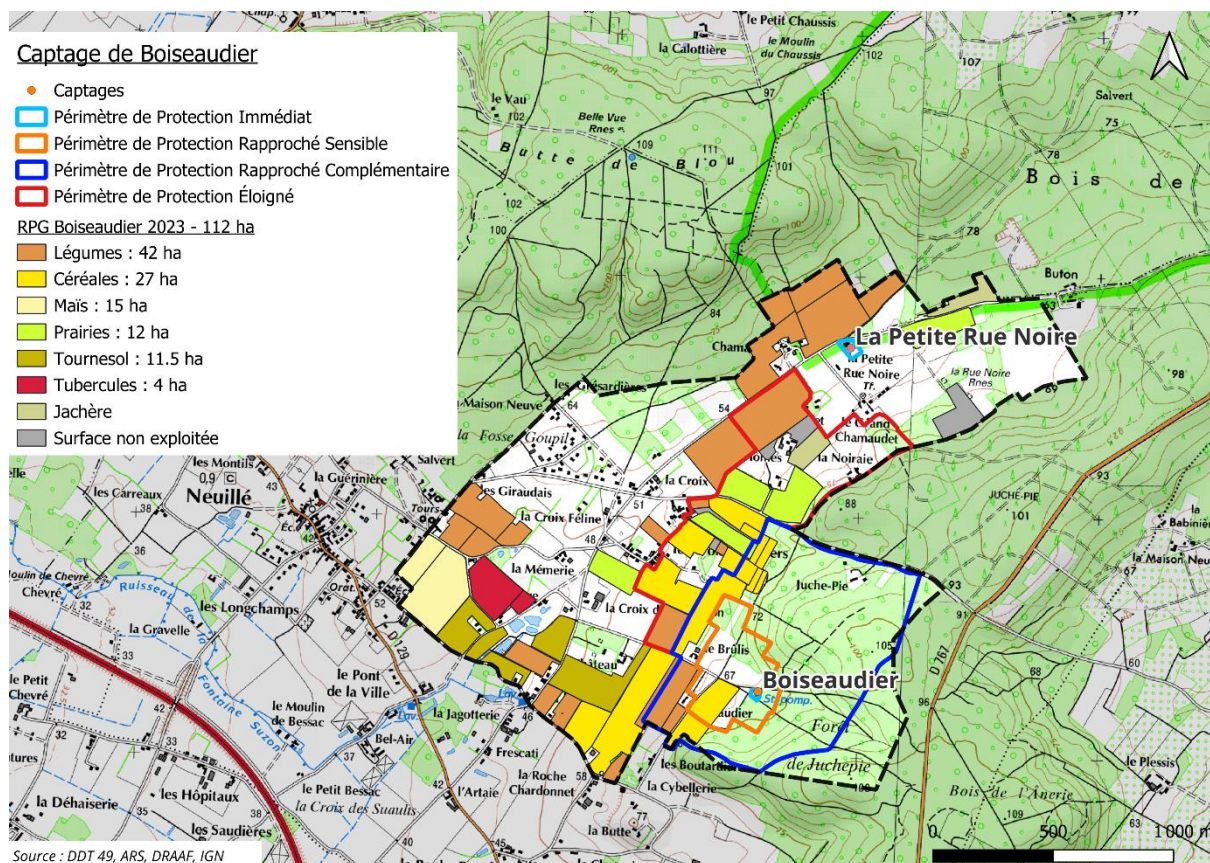
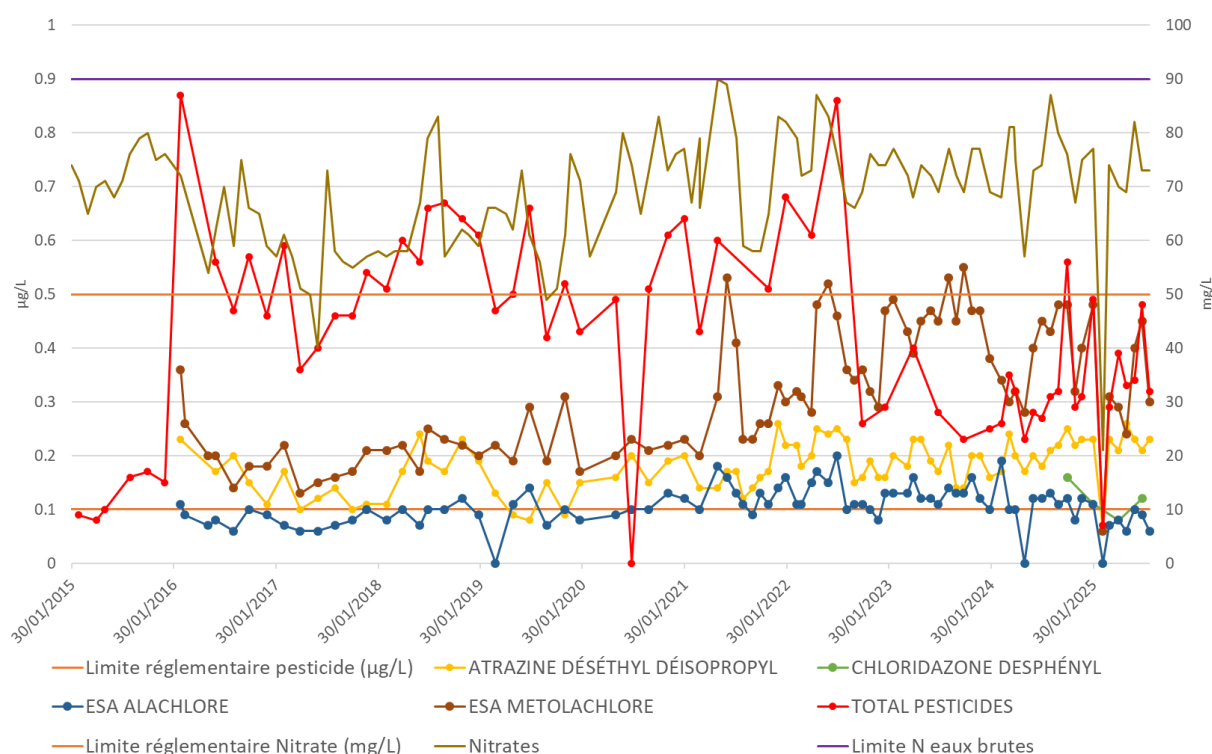


Figure 17 – Répartition de la SAU de la ZPAAC du captage de Boiseaudier à Neuillé

Les captages de Boiseaudier et de la Petite Rue Noire sont concernés par une pollution aux nitrates très élevée et en augmentation constante et rapide depuis de nombreuses années. Des taux de 87 mg/L et de 86 mg/L ont été constatés en 2024 pour le forage de Boiseaudier. Il est important de rappeler qu'au-delà d'un taux de 100 mg/L de nitrates dans les eaux brutes, le captage ne peut plus être utilisé selon la réglementation. Il est donc urgent de mettre en place des actions importantes pour éviter la fermeture de ces deux captages. Aujourd'hui, les eaux qui en proviennent sont diluées par celles du captage du Bois de Buton qui se situe un peu plus au Nord dans la forêt. Celui-ci puise dans le Cénomanien et fournit donc une eau de qualité, mais en quantité limitée. Concernant Boiseaudier, de nombreux pesticides sont également retrouvés dans les eaux brutes : une pollution à l'atrazine (ou à son métabolite l'atrazine déséthyl) malgré son interdiction depuis 2003 avec des taux entre 0.2 et 0.3 µg/L ainsi qu'au Chlorothalonil R417888 à des taux d'environ 0.2 µg/L depuis 2024. Les métabolites, classés non pertinents, ESA Alachlore et ESA Metolachlore sont également présents à des taux atteignant les 0.5 µg/L. Le Chloridazone desphényl, métabolite de la chloridazone classé comme pertinent, est retrouvé à des taux d'environ 0.15 µg/L depuis 2024, première année de sa recherche.

Il faut noter que la ZPAAC a été intégrée au programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire (classement en ZAR). Dans ce cadre, les pratiques d'épandages de fertilisants azotés, les couvertures végétales des sols, le retournement des prairies, le suivi de la pression en nitrates sont encadrées de façon réglementaire.



En 2024, 2 diagnostics agro-environnementaux d'exploitation ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture pour le compte de la CASVL. Cependant, si ceux-ci ont permis de sensibiliser les exploitants rencontrés, il est peu probable qu'ils débouchent sur des accompagnements au changement de pratiques. En effet, un des propriétaires n'utilise ses parcelles que pour faire paître ses chevaux et il s'agit de prairie sans aucun apport d'intrants ni de pesticides, et donc avec un risque moindre pour la qualité des eaux. Le second, s'il n'est pas en AB, n'utilise plus aucun intrant azoté ni pesticide dans le cadre de ses activités de chèvres laitières et dont les parcelles (prairies, luzerne et triticale) ne sont pas amendées et ne servent qu'à alimenter le troupeau.

II.3.2 Enjeux spécifiques sur le territoire de la Communauté de communes Bugeois Vallée

La Communauté de Communes Bugeois Vallée (CCBV) a pris la compétence « eau-assainissement » à sa création en 2018 et est donc devenue Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE). La ressource mobilisée pour l'eau potable est exclusivement souterraine : nappes du Cénomanien et du Sêno-Turonien.

Le mode de gestion du service est la régie assistée. Ainsi, la collectivité :

- assure la relation clientèle et la facturation,
- détermine la politique tarifaire,
- pilote la politique d'investissement (renouvellement des équipements, extension de réseaux, sécurisation).

L'exploitation du réseau est assurée en prestation de service avec VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2029.

Enjeux par secteur de production :

- NOYANT (Bouton)

Volume prélevé total en 2024 : 178 641 m3	Aquifère Cénomanien	sollicité :	Captage prioritaire : Non Captage sensible : Non
Nombre de forages : 1	Surface totale AAC : NC	Occupation du sol en PPR : Grandes cultures principalement	

L'usine de Bouton dessert une partie du Noyantais. L'eau prélevée est de bonne qualité et ne présente pas de dépassement des seuils réglementaires. Le forage a été réalisé en 2023 en substitution d'un ancien forage moins profond et qui posait des problèmes quantitatifs (prélèvements agricoles forts).

La CCBV est propriétaire de seulement 0,51 ha dans le périmètre de protection rapprochée (forage, usine et chemin d'accès).

- PARCAY LES PINS (Les Moulins)

Volume prélevé total en 2024 : 64 820 m3	Aquifère Cénomanien	sollicité :	Captage prioritaire : Non Captage sensible : Non
Nombre de forages : 2	Surface totale AAC : NC	Occupation du sol en PPR : Grandes cultures, bois et prairies	

L'usine des Moulins dessert une partie du Noyantais. L'eau prélevée est de bonne qualité et ne présente pas de dépassement des seuils réglementaires.

La CCBV est propriétaire de seulement 0,30 ha dans le périmètre de protection rapprochée (forage, usine et ses abords immédiats).

- PONTIGNE (Les Hautes Roches)

Volume prélevé total en 2024 : 338 472 m3	Aquifère Turonien	sollicité :	Séno-	Captage prioritaire : Non Captage sensible : OUI
Nombre de forages : 3	Surface totale AAC : NC	Occupation du sol en PPR : bois principalement		

Jusqu'en 2022 des dépassements de la teneur limite de qualité (0,1 µg/l par molécule) sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore) sont observés au niveau de l'usine de Pontigné. Sur décision de l'ANSES, ce métabolite est devenu non pertinent ; il n'y a donc plus de non-conformité mais un seuil de vigilance fixé à 0,9 µg/l. Par ailleurs, il a été décidé la construction d'une nouvelle station à Pontigné avec une filière de traitement adaptée permettant d'éliminer les pesticides. Les travaux ont débuté en juin 2025 pour une durée de 18 mois. Pour autant, la vigilance est maintenue sur les pesticides que l'on a retrouvés au niveau des captages sans que cela ne dépasse la limite sanitaire de consommation.

La CCBV est propriétaire d'environ 2 ha dans le périmètre de protection rapprochée (forages, usine et boisements humides).

- MAZE (Les Conglands-Gué d'Anjan)

Volume prélevé total en 2024 : 876 888 m3	Aquifère Cénomanien	sollicité : Captage prioritaire : Non Captage sensible : Non
Nombre de forages : 5	Surface totale AAC : NC	Occupation du sol en PPR : Bois et grandes cultures

L'usine de Mazé est la première source de production d'eau potable pour la CCBV en termes de volumes. L'eau prélevée est de bonne qualité et ne présente pas de dépassement des seuils réglementaires.

La CCBV est propriétaires d'environ 71 ha dans le PPR et à ses abords immédiats. L'occupation des terres est la suivante :

- 8 ha de boisements (peupleraies majoritairement),
- 6,5 ha de prairies,
- 44,5 ha de cultures (blé et maïs principalement)
- 21 ha d'installations techniques, de zones enherbées, de haies et de friches.

BEAUFORT EN VALLEE (Les Seillandières)

Volume prélevé total en 2024 : 436 245 m3	Aquifère Cénomanien	sollicité : <u>Captage prioritaire : OUI</u> Captage sensible : Non
Nombre de forages : 4	Surface totale AAC : 15 018 ha	Occupation du sol en PPR : Bois et grandes cultures

L'usine de traitement d'eau potable de Beaufort "Les Seillandières" d'une capacité de 120 m³/h est alimentée par 4 forages situés à proximité et dessert les abonnés du bourg de Beaufort, Brion, Chartrené, Cuon, Le Guédéniau, et Bocé.

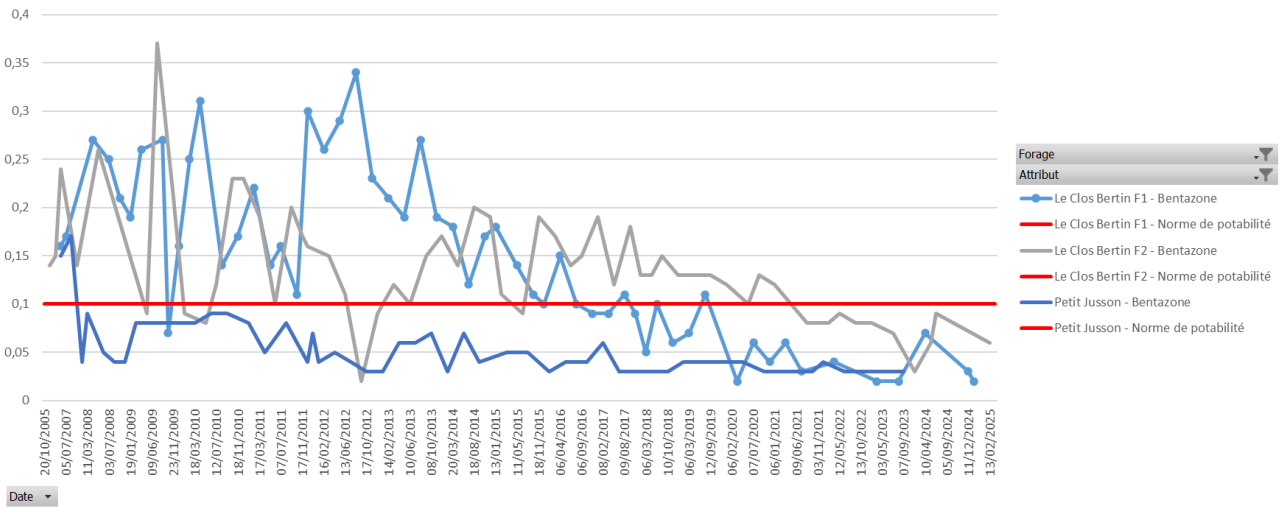
Deux forages (Bertin 1 et Bertin 2) sont contaminés par des herbicides utilisés en agriculture :

- Présence de Bentazone mais tendance à la baisse depuis 2021
- Présence constante de métabolite du Métolachlore depuis 2016

En revanche il n'y a pas de dépassement de seuil sur les eaux traitées du fait de la dilution avec les deux autres forages.

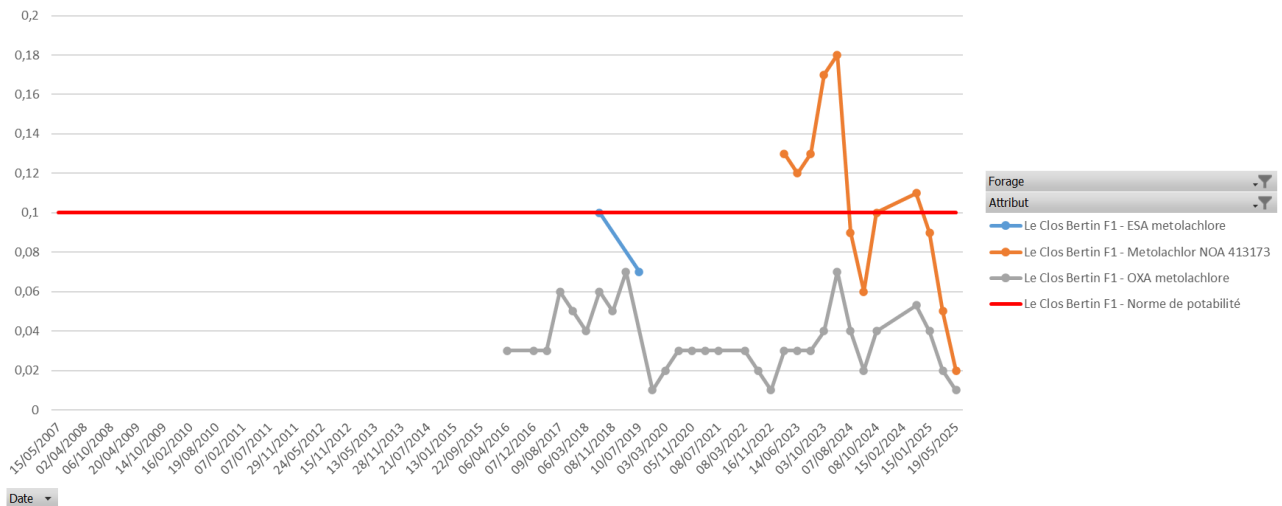
Moyenne de Valeur

Evolution des teneurs en Bentazone ($\mu\text{g/l}$)



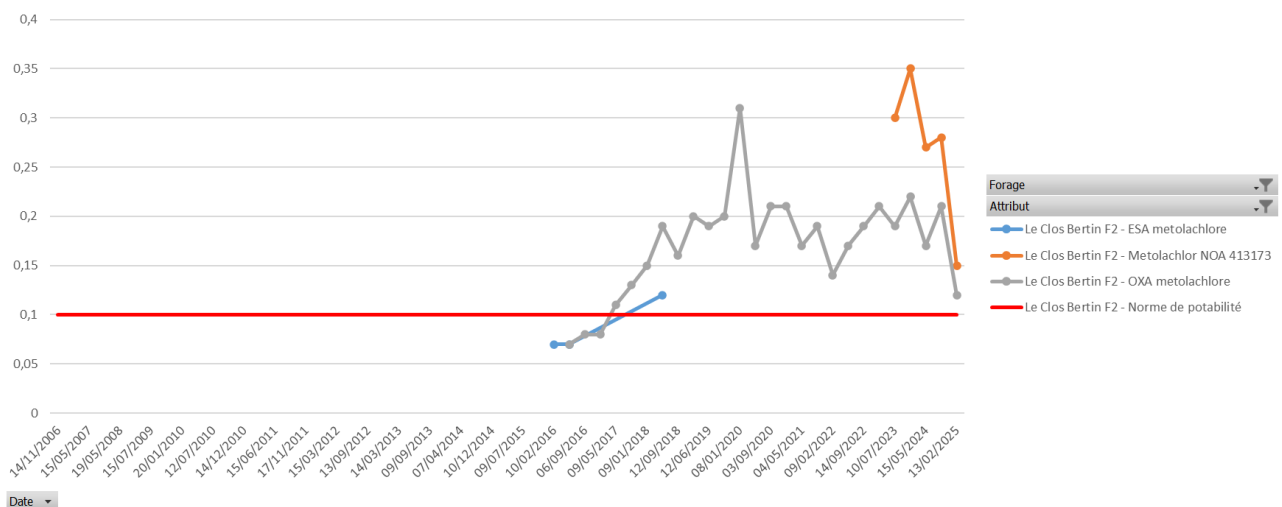
Moyenne de Valeur

Evolution des teneurs en métabolites du métolachlore ($\mu\text{g/l}$) - Clos Bertin F1

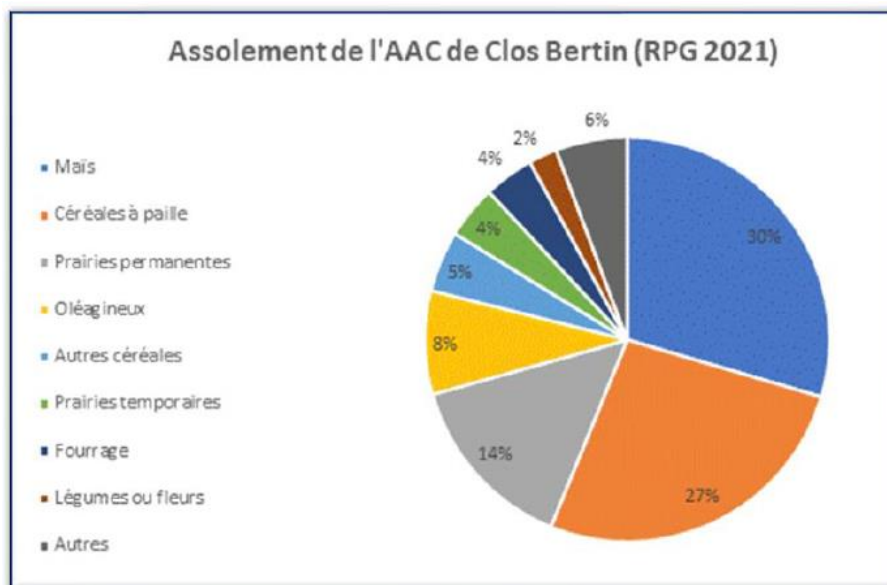


Moyenne de Valeur

Evolution des teneurs en métabolites du métolachlore ($\mu\text{g/l}$) - Clos Bertin F2

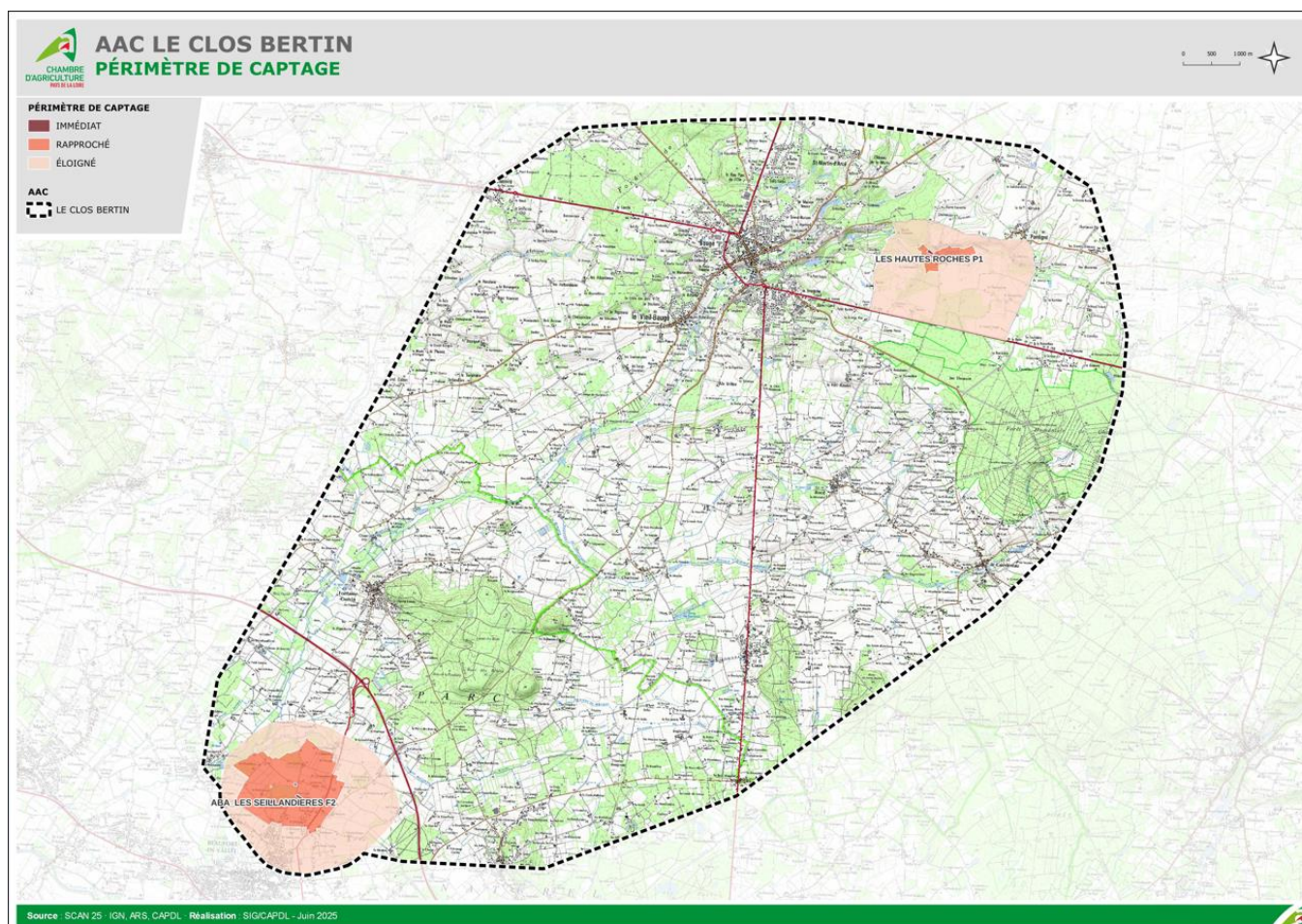


Sur les 15 000 ha de l'AAC, environ 8 250 ha sont cultivés selon le RPG de 2021 (source diagnostic de l'AAC réalisé en 2024 par la Chambre d'agriculture). Les surfaces en céréales et maïs sont assez prépondérantes sur le territoire puisqu'elles représentent respectivement 32% et 30% de la SAU de l'AAC. La part d'herbe est relativement réduite avec seulement 1 500 ha soit 18% de la SAU. Les surfaces en cultures spécialisées (maraichage, semence, verger, ...) sont relativement faibles ; elles représentent moins de 4% de la SAU du territoire.



Face à ce constat, la Communauté de Communes Baugeois Vallée a lancé une démarche de reconquête de la qualité de la ressource en 2023, dans le cadre du CT-Eau Authion 2023-2025 :

- Contractualisation avec la Chambre d'agriculture (co-animateur) et conventionnement avec le SMBAA Création et animation d'un comité de pilotage et d'un comité technique
- Délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) par le BRGM en 2024. Elle couvre une surface de plus 15 000 ha et s'étend jusqu'aux forages de Pontigné
- Réalisation d'un diagnostic agricole à l'échelle de l'AAC par la Chambre d'agriculture
- Projet AgroEnvironnemental et Climatique - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en 2024 et 2025 :
 - 10 exploitations engagées en MAEC
 - 337 ha avec des engagements en faveur des prairies permanentes (maintien et évolution des pratiques)
 - 219 ha avec des engagements de réduction des pesticides



La CCBV est propriétaires d'environ 23 ha dans le PPR et à ses abords immédiats. L'occupation des terres est la suivante :

- 9,5 ha de cultures (maïs et sorgho principalement),
- 9 ha de boisements (chênaies et peupleraies),
- 1,5 ha de prairies,
- 3 ha d'installations techniques, de zones enherbées, de haies et de friches.

II.4 USAGES LIES A L'EAU

Compte-tenu de la diversité des ressources sur le bassin versant de l'Authion, de nombreux usages sont présents sur le territoire :

• L'eau potable

Le territoire comprend **35 forages prélevant au total 5 millions de m³ par an**. Il s'agit uniquement de prélèvements d'eau souterraine. Les nappes utilisées pour l'eau potable sont la nappe du Cénomanién captif (réservée à cet usage) et les nappes du Sénonien, Turonien et Séno-Turonien. Le territoire ne possède pas de prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable dans le milieu superficiel. Un prélèvement a lieu dans la nappe alluviale de la Loire.

• L'agriculture

Il s'agit de l'activité la plus significative sur le territoire. Globalement, bien que significativement présente sur le bassin, l'activité d'élevage est minoritaire sur le bassin qui reste très orienté vers les productions végétales et en particulier les cultures spécialisées (semences, maraichage, horticulture et pépinières, arboriculture, viticulture). Le diagnostic agricole de territoire réalisé en 2018 faisait état de 1 275 exploitations en activité, avec leur siège d'exploitation présent sur le bassin versant. 988 étaient présentes

en Maine-et-Loire, 287 en Indre-et-Loire. Le nombre d'exploitations en activité se rapproche aujourd'hui de 1 200, du fait de la tendance constatée à l'agrandissement des exploitations.

- **Industrie**

L'industrie est une activité relativement peu développée sur le territoire de l'Authion hormis dans la partie aval du bassin versant au niveau de l'agglomération d'Angers. Les prélèvements d'eau industriels sont majoritairement les nappes d'eau souterraines. Ces volumes sont prélevés de manière régulière tout au long de l'année et sont généralement restitués au milieu après utilisation. Le total des prélèvements connus en 2022 s'élève à 1,3 millions de m³ annuels.

- **La pêche**

L'omniprésence de l'eau (1 282 km de cours d'eau et de plans d'eau) et la configuration du territoire font de la pêche l'une des principales activités de loisir en lien avec les milieux aquatiques. Les possibilités de pêche sont variées avec notamment les parcours gérés par les AAPPMA ou encore les étangs privés.

- **Tourisme**

Le lac de Rillé-Mousseaux a été créé en 1977 afin de servir de réservoir d'eau à destination des agriculteurs situés en aval. D'une superficie de 250 ha, il est devenu un site remarquable pour les oiseaux ; plus de 250 espèces (hérons, grèbes huppés, chevaliers, canards) ont été recensées faisant ainsi de Rillé une réserve ornithologique unique en Touraine. C'est également une base de loisirs de 30 ha permettant la pêche, la navigation de pédalos, canoë-kayak, planche à voile...

A ceci s'ajoute toutes les randonnées pédestres, équestres, ... bordant les milieux aquatiques du territoire.

- **Patrimoine bâti :**

Le bassin de l'Authion regorge de témoins historiques de la vie autour des cours d'eau. Les modes de vie et de circulation ont toutefois considérablement évolué au cours du temps, impliquant l'abandon progressif de bâtiments fonctionnels ou religieux, tels que les lavoirs ou les fontaines. De nombreux moulins sont toujours présents et parfois fonctionnels sur des cours d'eau.

III. OBJECTIFS ET STRATEGIE TERRITORIALE 2026-2031

Consécutivement aux démarches engagées dans le cadre des deux CT Eau 2020-2025, **la stratégie territoriale 2026-2031 est issue du territoire**. Elle a été coconstruite afin d'aboutir à une vision claire et partagée des objectifs et enjeux des 6 années à venir. Pour cela, elle s'est établie en plusieurs phases :

1. Bilan évaluatif des deux Contrats Territoriaux Eau 2020-2025, prenant en compte notamment la perception des acteurs, l'expertise d'un bureau d'études et les échanges lors des comités de pilotage
2. Ateliers participatifs de co-construction de la stratégie de territoire et du 1er programme d'actions de l'AT Eau 2026-2028
3. Traduction technico-politique intégrant les enjeux du SAGE Authion et les prérogatives des partenaires financiers
4. Validation de la stratégie territoriale par la Commission Locale de l'Eau, le SMBAA et les deux PRPDE

III.1 LE RALENTISSEMENT DU CYCLE DE L'EAU ET LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES COMME FILS CONDUCTEURS

L'Accord de Territoire représente la 4^{ème} génération de démarches territoriales après les CRE, CTMA/CRBV et plus récemment le CTEau, sur le territoire de l'Authion. Fort de cette expérience et ces évolutions progressives, aussi bien techniques, politiques qu'en matière de gouvernance, la stratégie territoriale

2026-2031 poursuit l'évolution nécessaire pour répondre aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Motivé par les conséquences du dérèglement climatique et leurs évolutions temporelles ; conscient du fonctionnement hydrologique du bassin versant, composé d'une superposition de nombreuses nappes phréatiques dont dépend l'alimentation de nos cours d'eau ; **la stratégie de territoire s'articule autour de quatre axes prioritaires** qui visent à terme, la préservation des milieux aquatiques, de la ressource en eau et l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau :

- **Poursuivre les actions engagées dans le CT Eau,**
- **Ralentir le cycle de l'eau pour favoriser la recharge des aquifères et renforcer la résilience des milieux aquatiques,**
- **Protéger l'alimentation en eau potable en engageant des actions sur les aires d'alimentation de captages prioritaires,**
- **Tendre vers le bon état écologique des masses d'eau prioritaires proches de la bascule.**

Dans la continuité du travail engagé et de manière à répondre à ces priorités, la stratégie se veut **multithématique** en intégrant tous les enjeux du territoire, en s'appuyant sur des **collaborations et des partenariats structurants** avec les intercommunalités et acteurs locaux et **en étant en cohérence** avec les autres **politiques publiques locales**.

Pour cela, **le SMBAA, la CCBV et la CASVL, accompagnés de maîtres d'ouvrage extérieurs** vont mettre en œuvre une pluralité d'actions qu'il convient d'engager de manière spatialisée.

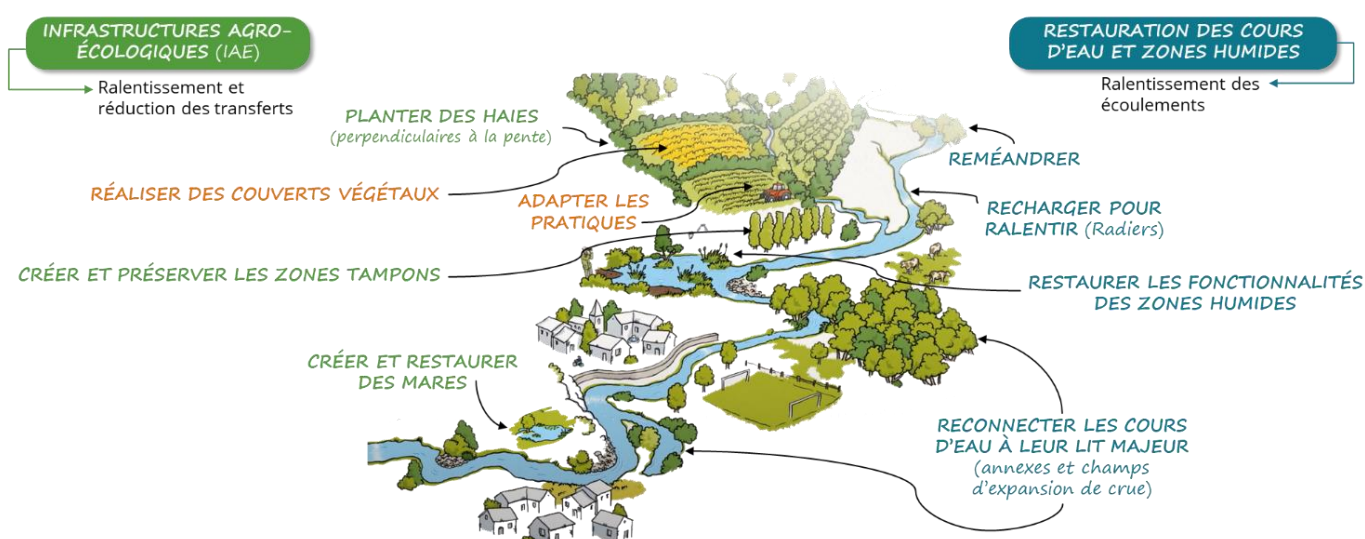


Figure 18: Exemple d'actions en faveur du ralentissement du cycle de l'eau

En parallèle de la mise en œuvre de la stratégie de l'AT Eau et en cohérence avec la connaissance de ces cours d'eau et de leur fonctionnement, **le SMBAA engagera une procédure de demande de reclassement de certaines masses d'eau de son territoire**. Conformément à sa délibération (DEL_2025_BUR_03) en date du 23 janvier 2025, la démarche sera engagée pour demander à reclasser, selon les critères de l'arrêté du 12 janvier 2010, les masses d'eau du Lathan médian (FRGR 1004), du Lathan aval (FRGR0452), et la section des 3 rus de la masse d'eau de l'Authion médian (FRGR 0448) en masse d'eau naturelles, et les masses d'eau de l'Etang (FRGR1003) et du Lane (FRGR0451) qui présentent un fonctionnement dégradé et artificialisé en masse d'eau fortement modifiées.

III.2 UNE STRATEGIE SPATIALISEE

Conformément au 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et aux attentes des Régions, notamment celle des Pays de la Loire qui a renforcé sa politique de l'eau, les acteurs du

territoire et les élus ont souhaité **mettre en place un ciblage territorial**, s'appuyant sur une analyse multifactorielle, intégrant :

- L'état des masses d'eau
- Les bassins versants les plus contributeurs en pollution azotée
- L'interaction entre les nappes et les cours d'eau
- Les têtes de bassin versant (rangs de Strahler)
- Les aires d'alimentation de captages prioritaires et sensibles
- Les conséquences prévisionnelles du dérèglement climatique
- L'état quantitatif des unités de gestion, en basses et hautes eaux
- Les zones humides
- Les avancées des programmes d'actions des CT Eau 2020-2025, ...

N.B. : Les différentes cartographies associées à ces facteurs ont été présentées lors du comité de pilotage du 09 décembre 2025, dont le support de présentation est disponible au lien suivant : <https://www.sage-authion.fr/documentation/#56613aacd0f55bb5f>

Ainsi, pour la stratégie de territoire 2026-2031, les zones prioritaires par volet d'actions sont les suivantes :

- Les aires d'alimentation de captages prioritaires de la CCBV et la CASVL
- Des masses d'eau prioritaires proches du bon état : Le Couasnon amont (FRGR 1561) et la Riverolle (FRGR 1006) (PAOT et Life révers'eau)

Spatialisation : zonage prioritaire

Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et masses d'eau prioritaires

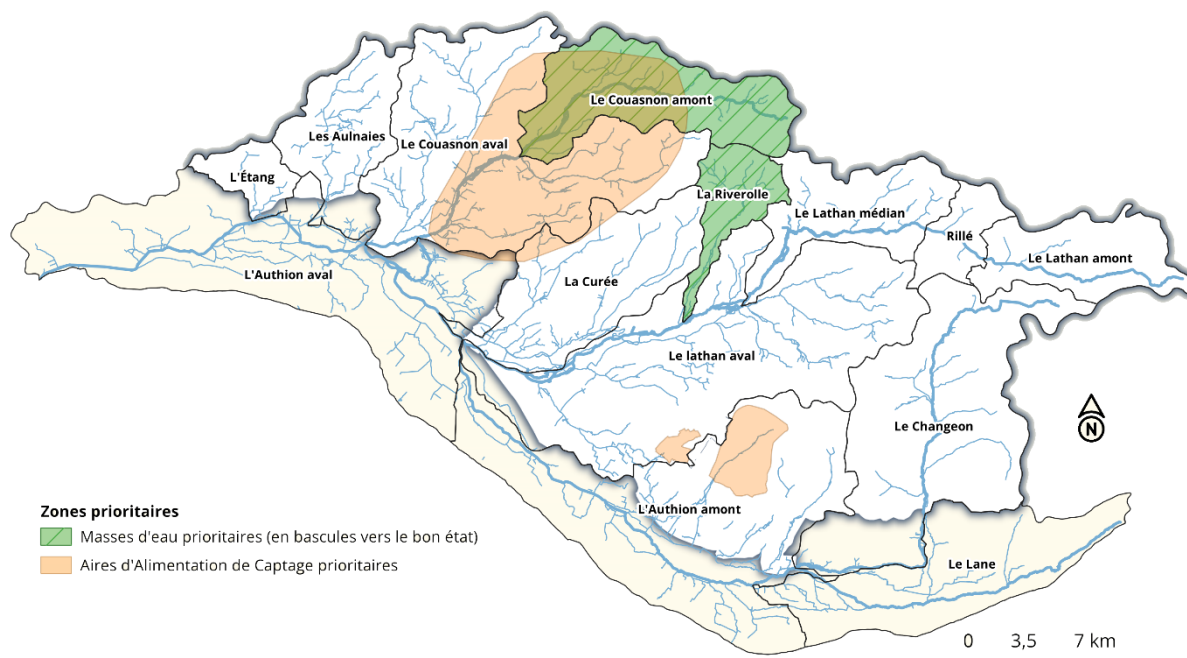


Figure 19 : Des zones prioritaires de la stratégie territoriale : AAC et masses d'eau prioritaires

- Les masses d'eau en état moyen et proches de la bascule vers le bon état (hors Val d'Authion)
- Les têtes de bassin versant

Spatialisation pour le ralentissement du cycle de l'Eau

(hors zonage prioritaire)

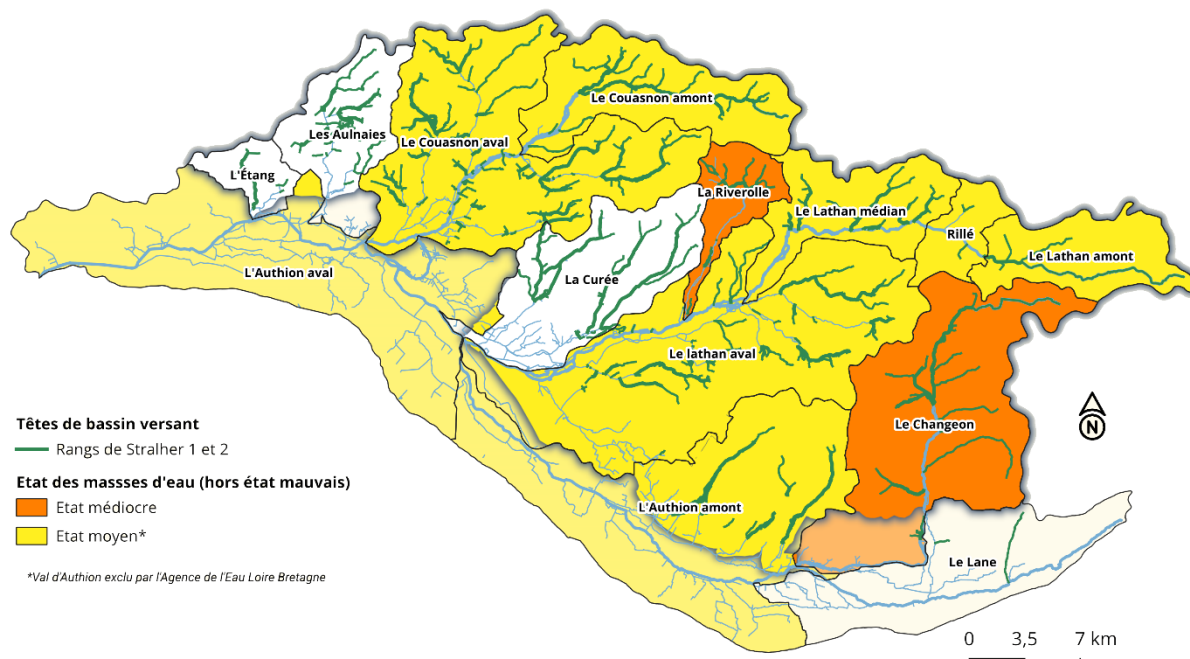


Figure 20 : Des zones prioritaires de la stratégie territoriale : masses d'eau en état moyen et proches de la bascule et les têtes de bassin versant

- Les zones humides effectives,

Spatialisation pour la préservation des Zones Humides

Zones Humides Effectives (Inventaire des EPCIs)

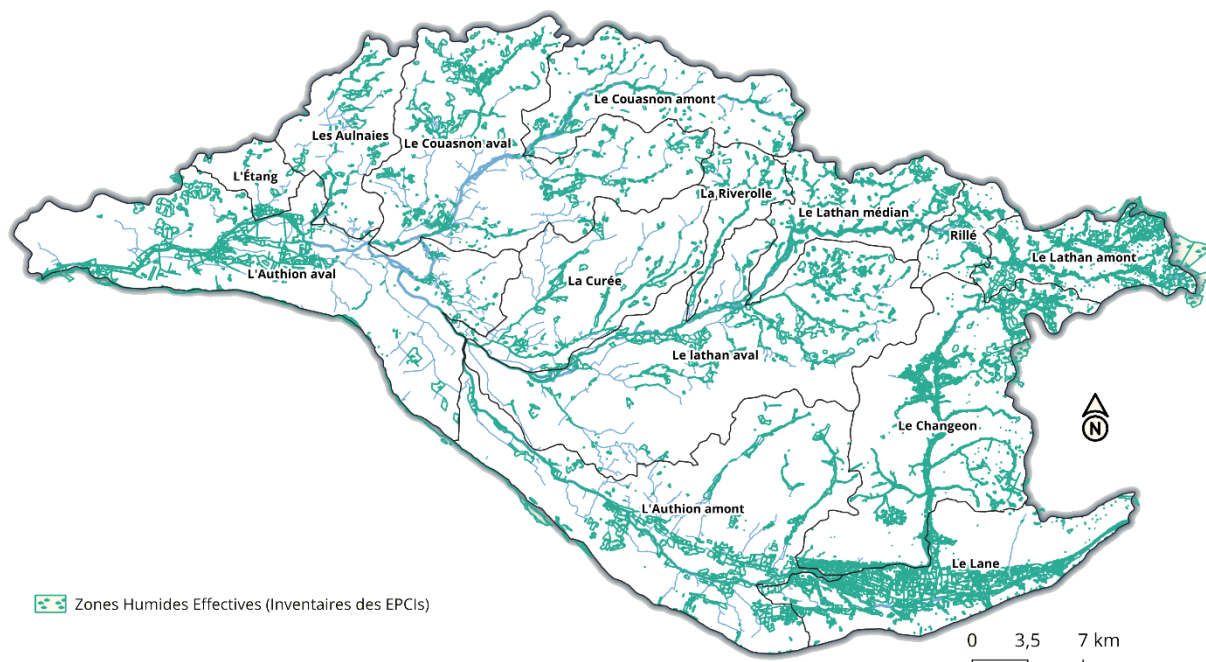


Figure 21 : Les zones prioritaires de la stratégie territoriale : les zones humides effectives

Le croisement de ces zones prioritaires permet d'aboutir à la carte globale de la spatialisation des priorisations de la stratégie de territoire suivante :

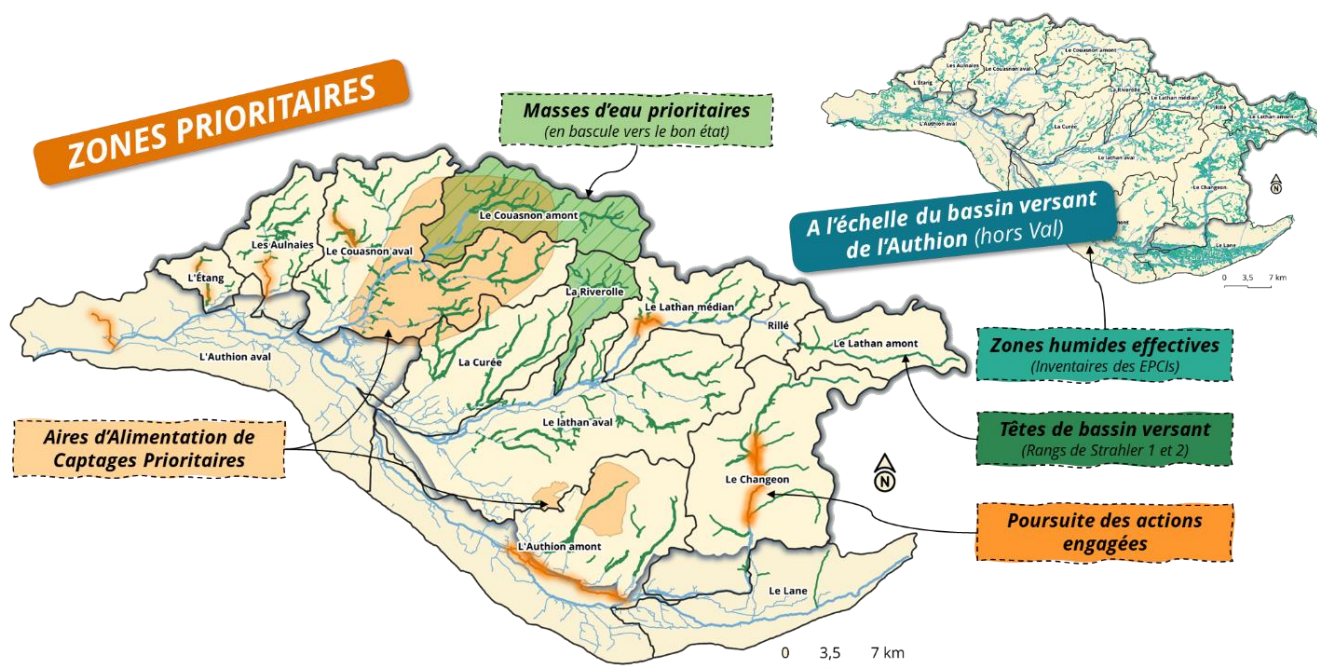


Figure 22 : Spatialisation de priorisations de la stratégie de territoire

S'ajouteront à l'échelle du bassin versant, les **actions de communication, sensibilisation** et les actions sur les **zones humides effectives** ainsi que la **poursuite opérationnelle des études engagées** dans les CT Eau 2020-2025.

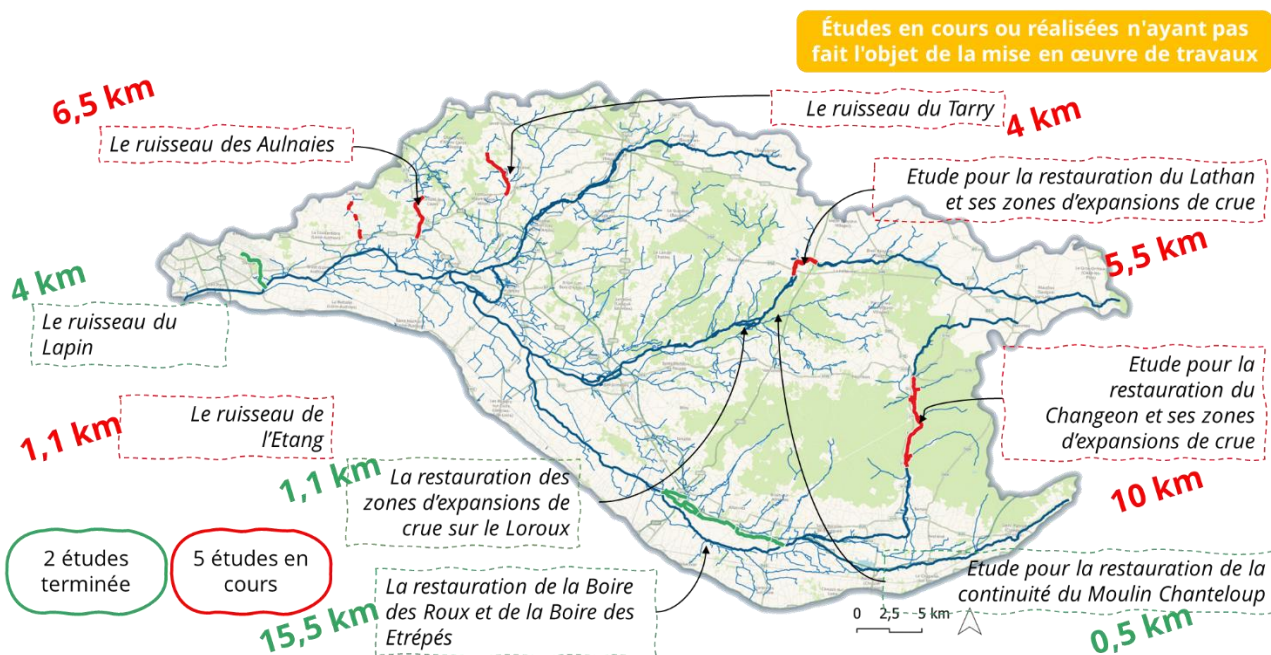


Figure 23 : Déclinaison opérationnelle des études réalisées ou en cours (CT Eau 2020-2025)

III.3 DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS CLAIREMENT FORMALISES

III.3.1 Les enjeux

Cette logique d'intervention s'inscrit au travers de 5 enjeux, en conformité avec les prérogatives des partenaires financiers et des enjeux du SAGE :

- A. Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée
- B. Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines
- C. Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée
- D. Assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante
- G. La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

III.3.2 Les objectifs stratégiques et opérationnels

Chaque enjeu est décliné en objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels correspondant aux actions à mettre en œuvre définissant les lignes directrices pour répondre favorablement aux enjeux. Bien que compartimentés selon les enjeux du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les actions mises en œuvre restent pluridisciplinaires et transversales, agissant ainsi sur plusieurs compartiments.

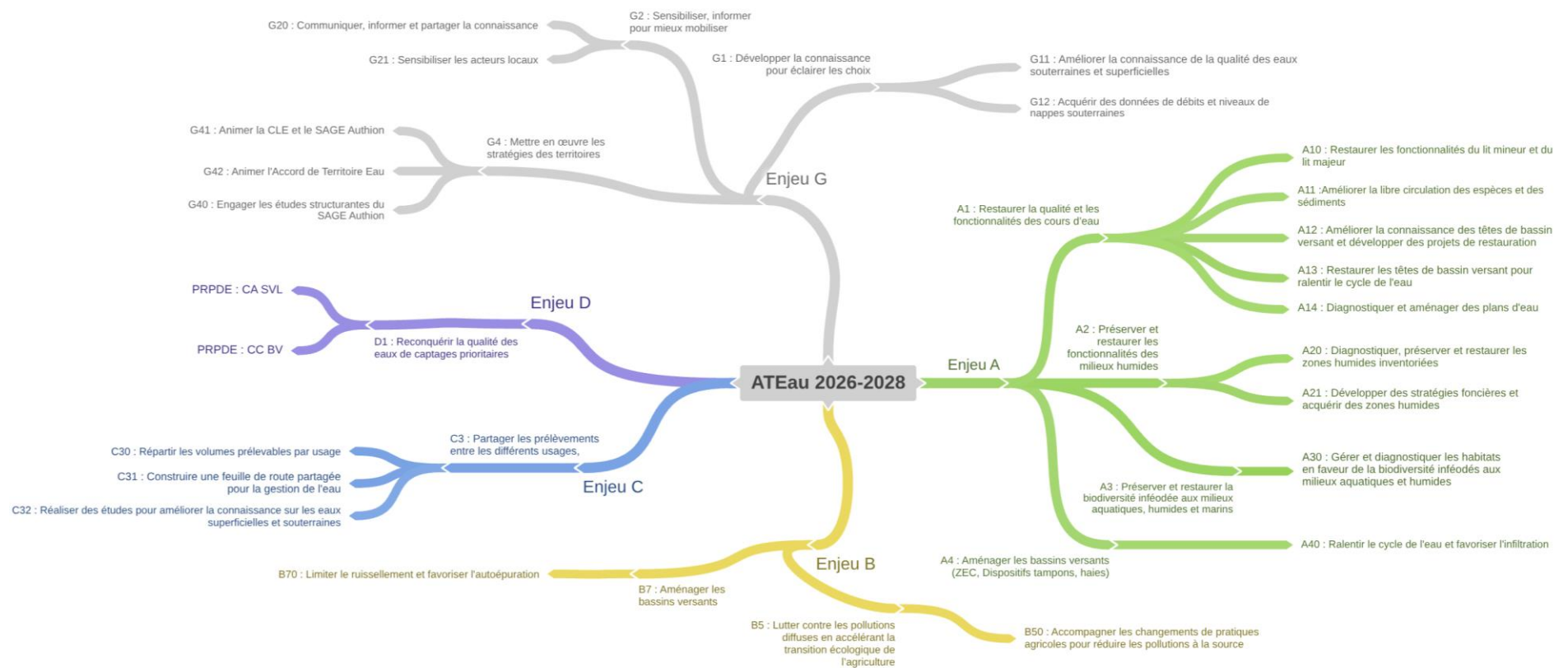


Figure 24 : Arborescence des enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels

À la suite de la spatialisation de la stratégie, le SMBAA prévoit une intervention différenciée :

- **A l'échelle du bassin versant**, hormis le Val d'Authion, avec :
 - o La poursuite de la **restauration** physique et fonctionnelle des **milieux aquatiques** avec la même ambition que les précédents CT Eau → enjeu A
 - o La poursuite de **l'amélioration de la connaissance** sur le bassin versant → enjeu G
 - o L'engagement d'un diagnostic en régie et externalisé des **têtes de bassin versant** et des **zones humides**, afin de les restaurer → enjeu A
 - o La mise en œuvre d'actions en lien avec le **ralentissement du cycle de l'eau** pour favoriser la **recharge des nappes** et la résilience des cours d'eau → enjeux A et B
 - o La répartition des **volumes prélevables** par usages → enjeu C (lié au SAGE)
 - o La poursuite de la **mobilisation des acteurs** et renforcer le travail commun avec les EPCI → enjeu G
- **A l'échelle des masses d'eau dites prioritaires (Couasnon amont et Riverolle) et des AAC prioritaires**, avec :
 - o L'élaboration d'une **stratégie d'intervention** multithématique et multi-acteurs → transversal
 - o L'engagement d'un **travail multithématique et coordonné** (Cours d'eau - Milieux humides - Qualité - Quantité)
 - o La poursuite de la mobilisation des acteurs pour **renforcer le travail commun avec les EPCI et PRPDE**
 - o La poursuite **des diagnostics-accompagnements et animations agricoles**, en complément de l'intervention des PRPDE sur leurs AAC prioritaires respectives → enjeu B

Au-delà de ses compétences intrinsèques (volet GEMA) et du portage du SAGE, le SMBAA va engager un travail multithématique sur les zones prioritaires en collaboration avec ses EPCI membres, dont les EPCI en charge de la production d'eau potable des AAC prioritaires (PRPDE).

Un travail de coordination et de co-construction avec les PRPDE, mais également les communes concernées (sur les masses d'eau prioritaires) sera engagé dans le courant de la première année de l'AT Eau (2026), qui est également une année électorale. L'accent sera donc mis sur la formation des (nouveaux) élus et la concertation avec les acteurs locaux.

En terme organisationnel, ce **travail multi thématique et multi acteurs** sera organisé de la façon suivante :

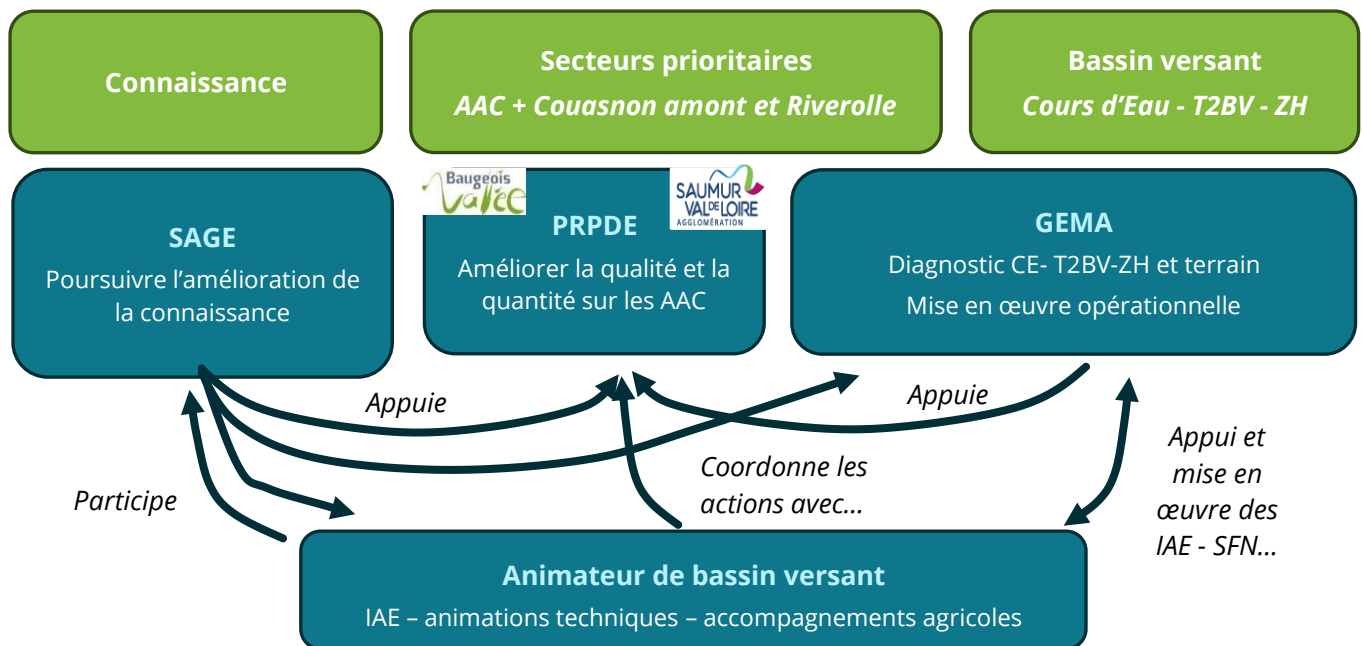


Figure 25 : Schéma de l'organisation pour la collaboration SMBAA-EPCI PRPDE

La **transversalité du poste d'animateur de bassin versant** sera mise à profit dans ce cadre.

En termes de calendrier, **cette stratégie se déclinera en plusieurs temps** :

- En 2026 (année 1 de l'AT Eau 2026-2028) :
 - Un travail de centralisation des données existantes sera mené sur les différentes thématiques (milieux, ressource en eau (quantité, qualité), volet agricole, ...). Ces données seront partagées avec les PRPDE.
 - Un renforcement des suivis hydrométriques et de la qualité des eaux superficielles sera mis en place sur les masses d'eau prioritaires (Couasnon amont et Riverolle) par le SMBAA.
 - Un diagnostic des têtes de bassin versant sera engagé (via une prestation externalisée) sur les masses d'eau prioritaires : le Couasnon amont (déjà réalisé sur la Riverolle dans le cadre du LIFE). Cette étude sera accompagnée d'un volet formation auprès des agents du pôle milieux aquatiques afin d'engager la même année, en régie, des diagnostics sur les têtes de bassin versant des masses d'eau du Lathan et du Changeon,
 - Les études et travaux inscrits dans le cadre de la programmation spécifique du projet LIFE River'olle se poursuivront selon le calendrier préétabli (2025-2027), en l'intégrant à l'AT Eau.
 - En parallèle, le SMBAA et les PRPDE élaboreront conjointement un calendrier et une organisation commune pour l'intervention prévue au sein des AAC prioritaires, sur la thématique de l'aménagement du bassin versant notamment (délibérations, établissement de conventions, etc.).
 - La concertation avec les élus du territoire sera réengagée dès l'installation des nouvelles équipes municipales et communautaires.
 - A l'issue de ce travail, l'objectif est d'aboutir à une stratégie d'action coordonnée multithématique et multi maîtres d'ouvrage, avec la définition d'un programme d'action et des objectifs de résultats chiffrés (dont le dimensionnement dépendra de l'adhésion des acteurs locaux à la démarche),

- En parallèle, le programme de plantation de haies et de restauration/création de mares porté par le SMBAA à l'échelle des zones prioritaires (Couasnon, Riverolle, AAC prioritaires, têtes de bassin versant) sera ouvert dès 2026.
- En 2027 (année 2 de l'AT Eau) :
 - Poursuite de l'acquisition de connaissances.
 - Etablissement des scénarios d'action.
 - Lancement d'études techniques et réglementaires à la suite des diagnostics réalisés en régie.
 - Concertation et mise en œuvre des premières actions (accompagnements agricoles individuels et collectifs).
- A partir de 2028 (année 3 de l'AT Eau et suivantes) :
 - Mise en œuvre coordonnée des actions.

En parallèle de cette nouvelle organisation, et en lien avec une volonté de **travail coordonné avec les EPCI** membres, le SMBAA engagera une **concertation** pour établir une ou plusieurs **stratégies foncières** sur le territoire dans le but d'améliorer la préservation et la restauration des milieux humides. Ces stratégies foncières avec les EPCI seront complémentaires avec les actions sur le foncier identifiées par les PRPDE sur les AAC.

III.3.3 Les PRPDE, des stratégies spécifiques en lien avec les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires

Pour la thématique Pollutions diffuses, les programmes d'actions découlent d'une stratégie régionale de reconquête de la qualité de l'eau. Au sein de chaque AAC prioritaire, les deux PRPDE ont pour objectif global de réduire les concentrations en nitrates ou/et pesticides dans l'eau brute des captages.

a. Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire

Compte-tenu de l'état des lieux et du diagnostic effectué, la CASVL s'est fixé les objectifs suivants :

- Objectifs sur le captage de la Fontaine à Allonnes, à long terme :
 - Atteindre et respecter, à minima pendant 6 ans (2026-2031) de façon continue, les normes de qualité nécessaires pour pouvoir demander la sortie du captage de la Fontaine des captages prioritaires à échéance 2037 :
 - Le maintien d'un taux de nitrates < 40mg/L même pendant les pics de pollution
 - Le maintien d'un taux par molécule de pesticide < 0.08 µg/L et de 0.4 µg/L pour leur somme
- Objectifs sur le captage de Boiseaudier à Neuillé :
 - Rester sous la barre des 90 mg/L pour les nitrates en eaux brutes :
 - Stabiliser l'évolution du taux de nitrates sans pic > 80 mg/L
 - Respecter les normes de 0.1 et 0.5 µg/L pour les pesticides
 - Avoir un Plan d'Actions (PA) (validé par les différents acteurs du territoire) effectif à partir de 2029 :
 - Avoir effectué un 1^{er} bilan en 2031 et élaboré un nouveau PA 2032-2035 en concertation avec les acteurs du territoire en fonction des résultats du 1^{er} PA
 - Pour information (au-delà de la présente Stratégie de territoire 2026-2031), objectifs à 12 ans pour le futur Plan d'Actions 2032-2037 :
 - Diminution du taux de nitrates en dessous de la limite réglementaire de 50 mg/L
 - Pas de pic > 60 mg/L et dans un nombre limité (à définir)
 - Pas de pesticides supérieurs aux normes de potabilité

L'atteinte de ces objectifs passe par une stratégie spécifique, avec certains volets communs, à mettre en œuvre pour chacun des deux captages.

Stratégie 2026-2031 pour le captage de la Fontaine à Allonnes :

1. Réalisation d'une analyse approfondie des pollutions de l'eau du captage, identification de leurs sources potentielles et mise en corrélation avec la dynamique hydro-pédo-climatique de la zone
2. Etude de l'aléa et de la vulnérabilité de l'AAC par rapport aux transferts de polluants et mise en place de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour les bloquer en amont et favoriser leur dégradation
3. Développement d'une stratégie foncière et de la maîtrise foncière, via l'acquisition et la maîtrise d'usage, pour assurer la mise en place de cultures plus respectueuses de la ressource en eau sur l'AAC sur le long terme
4. Animation à destination des agriculteurs pour sensibiliser et accompagner les volontaires dans la transition agroécologique, un changement de pratiques et impulser une dynamique locale, notamment grâce à une communication sur les actions réalisées et les résultats obtenus
 - En commun avec le captage de Boiseaudier pour les accompagnements collectifs
5. Optimisation de la gouvernance et concertation accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, usagers, représentants de l'Etat)
 - En commun avec le captage de Boiseaudier
6. Délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZPAAC) en appui de la DDT 49

Stratégie 2026-2031 pour le captage de Boiseaudier à Neuillé :

De façon évidente, les 3 premières années du futur AT Eau (2026-2028) seront dédiées à la délimitation de l'AAC de façon précise et fiable ainsi qu'à la concertation nécessaire à l'élaboration d'un Plan d'Actions (PA) validé par l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Les 3 années suivantes verront la mise en place des actions identifiées ainsi que la réalisation d'un bilan au vu des objectifs qui auront été précisés lors de la phase de concertation territoriale. Il n'est pour le moment pas possible d'être précis sur les futures mesures du PA car elles dépendront fortement de la surface de la future AAC ainsi que de l'évaluation des pressions et risques identifiés au niveau de son occupation du sol. Elles devront toutefois être assez ambitieuses pour commencer par stopper la dégradation de la ressource, stabiliser le taux de nitrates et pouvoir réaliser un 1^{er} bilan qui permettra d'ajuster les futures mesures et d'enclencher une amélioration de la qualité de l'eau pour le futur Plan d'Actions 2031-2035.

Partant du principe que les PPR ne seront pas restreints même après redéfinition de l'AAC, un certain nombre d'actions ciblées à destination des agriculteurs seront mises en œuvre sans attendre en parallèle de l'étude hydrogéologique et de l'élaboration du PA. Il s'agira notamment d'accompagnements individuels vers des systèmes économes en intrants azotés et pesticides. Pour les animations collectives, les agriculteurs de l'AAC seront invités à celles organisées sur l'AAC d'Allonnes qui se situe à proximité immédiate (les productions agricoles sont de plus assez semblables sur les deux AAC).

1. Obtention de l'AAC précise et fiable d'ici fin 2027
2. Elaboration et validation du Plan d'Actions en concertation avec les acteurs du territoire pour fin 2028
3. Sur 2029-2031, la stratégie d'actions dépendra des résultats de l'étude hydrogéologique (AAC, analyse de la vulnérabilité du territoire) et des conclusions du processus de concertation avec les partenaires et acteurs locaux

		2026				2027				2028				2029				2030				2031			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Maintien dynamique	Actions d'animation agricole																								
Redéfinition AAC	Attribution marché étude hydro																								
	Etude hydrogéologique																								
2029-2031	Concertation																								
	Elaboration du Plan d'Action																								
	Déploiement PA																								
2032-2037	Bilan PA																								
	Elaboration stratégie 2032-2037																								
	Construction PA 2032-2034																								

De façon transversale, la thématique du développement de filières Agriculture Biologique/Bas Niveaux d'Intrants sera étudiée une fois les premiers retours obtenus de la démarche mise en œuvre sur le captage de la Fontaine-Bourreau (commune de Montreuil-Bellay sur le bassin-versant du Thouet).

b. Communauté de communes Baugeois Vallée

Compte-tenu de l'état de la ressource et des pressions identifiées, les zones prioritaires sur le bassin de l'Authion sont définies par la CCBV de la façon suivante :

Priorité	Lieu	Justification
1	AAC de Beaufort en Vallée	Captage prioritaire. Enjeu pesticides (désherbants) avéré sur 2 forages.
2	AAC de Pontigné (qui reste à définir) dont à minima son PPR	Captage sensible. Enjeu pesticides (désherbants) à surveiller.
3	Périmètre de protection rapprochée (PPR) de Mazé et ses abords immédiats	Foncier public important, à gérer pour assurer des activités compatibles avec la préservation de la ressource. Pérenniser l'état de la ressource pour cette usine qui fournit les plus gros volumes de la CCBV.
4	Périmètre de protection rapprochée (PPR) de Parçay les Pins et Noyant	Actions suivant opportunités (éventuelles acquisitions foncières). Pérenniser l'état de la ressource.

Les objectifs sur le captage prioritaire (et sur le captage sensible situé dans la même AAC), à long terme sont les suivants :

Captage prioritaire Clos Bertin : Maintien des teneurs de Bentazone < 0,1 µg/L Maintien des teneurs eaux brutes de métabolites du métolachlore < 0,2 µg/L (à long terme < 0,1 µg/L)	* Développer la maîtrise foncière pour assurer la mise en place de cultures respectueuses sur l'AAC sur le long terme, * Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des systèmes plus durables et respectueuses de la ressource en eau, * Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de la protection de la ressource en eau, * Développer des leviers économiques pérennes pour soutenir les changements de pratiques.
Captage Hautes Roches Maintien des teneurs de métabolites du métolachlore < 0,9 µg/L	Délimitation de l'AAC des Hautes Roches (Pontigné) – Forage situé sur l'AAC du Clos Bertin

III.4 DES ACTIONS PRIORITAIRES / VITRINES / PHARES

Dans le cadre de la déclinaison de la présente stratégie de territoire dans le 1er AT Eau (2026-2028), plusieurs actions sont ciblées comme prioritaires, pour les co-porteurs :

- SMBAA :
 - **Les travaux de restauration du Changeon et de ses zones d'expansion de crues** : Action vitrine au degré d'ambition très élevé (10 km et multithématiques) s'inscrivant dans la même veine que les travaux précédemment effectués sur le Lathan dans le dernier CT Eau 2023-2025,
 - **Les travaux de restauration sur le Tarry** : Action de reméandrage conséquent d'un affluent du Couasnon sur plus de 3.5 km,
 - **Le diagnostic des têtes de bassin versant** : Action partiellement réalisée en régie par les techniciens de rivières à la suite d'une formation pour développer des actions ambitieuses, cohérentes avec le fonctionnement du territoire et le croisement des enjeux,
 - **L'amélioration de la connaissance** (notamment en réponse à l'étude HMUC) : Inventaires et évaluation de l'impact des plans d'eau du bassin versant, amélioration du réseau de suivi piézométrique et hydrométrique,
 - **Les études structurantes (analyse socio-économique HMUC, lancement révision du SAGE, ...)** : Etudes liées à la bonne mise en œuvre du SAGE Authion et s'assurer d'une vision stratégique et opérationnelle partagée de la gestion future de la ressource en eau sur le territoire.
- CASVL :
 - **La redéfinition de l'AAC du captage de Boiseaudier** sur la commune de Neuillé : il s'agit en effet de la 1ère étape indispensable à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action efficace,
 - **L'accompagnement collectif et individuel des agriculteurs** : ces mesures sont essentielles pour la mise en place de pratiques davantage protectrices de la ressource en eau dans une démarche de concertation avec le monde agricole.
- CCBV :
 - **L'accompagnement des agriculteurs à l'échelle de l'AAC de Clos Bertin** (8 250 ha de SAU pour environ 125 exploitations) : accompagnement individuels, temps collectifs type "bouts de champs", rencontre des prescripteurs, mise en place de BRCE sur le foncier communautaire, etc.

IV. LA PROGRAMMATION DU 1^{ER} ACCORD DE TERRITOIRE EAU 2026-2028

IV.1 LE SMBAA ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE EXTERIEURS

Conformément aux prérogatives du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le programme d'action, les indicateurs et les objectifs de résultats associés sont déclinés par enjeux, par objectifs stratégiques, opérationnels et précisés par fiches actions, pour l'AT Eau 2026-2028.

Les maîtres d'ouvrage fléchés dans la programmation sont les suivants :

- Le SMBAA, en tant que co-porteur et coordinateur de l'AT Eau ;
- Les deux PRPDE disposant d'AAC prioritaires, en tant que co-porteurs de l'AT Eau : *voir paragraphe suivant IV.2* ;
- Ses EPCI membres du SMBAA et partenaires techniques, maîtres d'ouvrage extérieurs, ayant proposé de porter des actions répondant à la stratégie territoriale :
 - o la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
 - o La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
 - o La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
 - o la Commune d'Allonnes
 - o le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire
 - o la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Maine et Loire
 - o Le Syndicat pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion (SYDEVA) ;
 - o La Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire.

L'ensemble de la programmation pluriannuelle est détaillé dans les fiches actions et dans la matrice financière.

IV.1.1 Enjeu A : Améliorer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
A1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau	A10 : Restaurer les fonctionnalités du lit mineur et du lit majeur	A10_ETU_Mener les études pour la restauration des milieux aquatiques	Nombre d'étude		1	1	2
		A10_LMI_Restaurer les cours d'eau et les milieux humides associés	Linéaire de cours d'eau restauré (m)	2000	5500	4500	12000
			Surface de lit majeur reconnecté pour la crue décennale (ha)		2	3	5
			Nombre d'annexes restaurées (mares, bras morts, ...)	1	3	3	7
			Nombre d'ouvrages <50 cm rendus franchissables		3	4	7
			Nombre d'ouvrages > 50 cm rendus franchissables		4	3	7
			Surface de zone humide riveraine restaurée (m²)		10 000	6 000	16 000
		A10_IDS_Suivre et évaluer les projets de restauration des milieux aquatiques	Nombre d'indicateur de suivi	16	20	11	47
		A10_RIPI_Entretien de la végétation préalable aux travaux	Linéaire entretenu préalablement aux travaux (m)	1200	3300	2700	7200

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
	A11 : Améliorer la libre circulation des espèces et des sédiments	A11_ETU_Mener les études pour la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages structurants.	Nombre d'étude réalisée	1	1	1	3
		A11_CON_Restaure la continuité écologique sur les ouvrages structurants	Nombre d'ouvrages > 50 cm rendus franchissables	1	0	1	2
	A12 : Améliorer la connaissance des têtes de bassin versant et développer des projets de restauration	A12_ETU_Améliorer la connaissance des têtes de bassin versant	Linéaire de cours d'eau/fossés de têtes de bassin versant étudié (m)	50 000	6 800	4 000	60 800
	A13 : Restaurer les têtes de bassin versant pour ralentir le cycle de l'eau	A13_LMI_Restaure les cours d'eau en tête de bassin versant	Linéaire de cours d'eau et/ou fossé restauré (m)	1 000	0	3 000	4 000
			Nombre d'IAE/SFN implanté	0	1	1	2
			Surface de zone humide restaurée (m²)	500	0	1 000	1 500
	A14 : Diagnostiquer et aménager des plans d'eau	A14_ETU_Inventorier les plans d'eau et les diagnostiquer	Etude réalisée	1	1	0	2
		A14_RCE_Aménager les plans d'eau	Nombre de plans d'eau aménagés	0	0	2	2
	A20 : Diagnostiquer, hiérarchiser et restaurer les zones humides inventoriées	A20_ZH_Diagnostiquer, hiérarchiser et restaurer les zones humides inventoriées	Surface de zones humides diagnostiquées (ha)		10	10	20
			Surface de zones humides restaurée (m²)	20 000	15 000	3 000	38 000

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
	A21 : Développer des stratégies foncières et acquérir des zones humides	A21_AFE_Developper des stratégies foncières et acquérir des zones humides	Nombre de stratégies foncières établies		1	1	2
			Surface de zone humide acquise et ou protégée (ha)	5	3	3	11
A3 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins	A30 : Gérer et diagnostiquer les habitats en faveur de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides	A30_DIA_Mener des diagnostics et restaurer les habitats inféodés aux milieux humides	Nombre d'inventaire réalisés	4	3	4	11
			Surface d'habitats restaurés (m²)	35 000	15 000	5 000	55 000
A4 : Aménager les bassins versants (ZEC, Dispositifs tampons, haies)	A40: Ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration	A40_ZH_Créer et restaurer les mares du bassin versant	Nombre de mares créées ou restaurées	10	13	13	36
		A40_RCE_Ralentir le cycle de l'eau et favoriser l'infiltration	Etude réalisée	1			1
			Linéaire de cours d'eau / fossés aménagés (m)		5 000	10 000	15 000
			Nombre de SFN / IAE implanté		4	6	10



IV.1.2 Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
B5 : Lutter contre les pollutions diffuses en accélérant la transition écologique de l'agriculture	B50 : Accompagner les changements de pratiques agricoles pour diminuer les pollutions à la source	B50_CIC_Accompagner les agriculteurs à l'aménagement parcellaire et aux changements de pratiques	Nombre d'accompagnements individuels aux changements de pratiques	0	3	0	3
			Nombre de journées d'animations techniques agricoles organisées	2	4	0	6
			Nombre d'accompagnements techniques à l'aménagement parcellaire	2	3	0	5
			Nombre d'accompagnements individuels à l'aménagement parcellaire réalisés	0	3	5	8
			Nombre de journées d'animations à l'aménagement parcellaire organisées	1	1	0	2
B7 : Aménager les bassins versants	B70 : Limiter le ruissellement pour favoriser l'autoépuration	B70_RCE – Planter des Infrastructures Agroécologiques pour ralentir le cycle de l'eau	Nombre de projets d'implantation d'IAE engagés		3	5	8
B7 : Aménager les bassins versants	B70 : Limiter le ruissellement pour favoriser l'autoépuration	B70_RIPI_Programme collectif de plantation de haies	Linéaire de haies plantées	5	7	7	19

IV.1.3 Enjeu C : Gérer la ressource en eau de manière résiliente, sobre et concertée

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
C3 : Partager les prélèvements entre les différents usages	C30 : Répartir les volumes prélevables par usage	C30_ETU_Réaliser une étude socio-économique pour accompagner le vote des Volumes Prélevables par la CLE	Nombre d'études menées	1			1
	C31 : Construire une feuille de route partagée pour la gestion de l'eau	C31_ETU_Construction de la feuille de route du PTGE du bassin de l'Authion	Nombre de cahier des charges rédigé			1	1
			Nombre de feuille de route PTGE			1	1
	C32 : Réaliser des études pour améliorer la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines	C32 : Réaliser des études pour améliorer la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines	Engagement de la concertation			1	1
			Nombre d'études menées		1		1

IV.1.4 Enjeu G : La mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
G1 : Développer la connaissance pour éclairer les choix	G10 : Mener des études de connaissance sur les eaux superficielles et souterraines	G10_ETU_Réaliser des études pour améliorer la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines	Nombre d'études menées				0
	G11 : Améliorer la connaissance de la qualité des eaux souterraines et superficielles	G11_IDS – Suivre la qualité des masses d'eau	Nombre de sondes thermiques installées	14			14
			Nombre de sondes multi paramètres achetées	2			2
			Nombre de prélèvements réalisés	84	84	84	252

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
	G12 : Acquérir des données de débits et niveaux de nappes souterraines	G12_IDS_Equiper les cours d'eau et les nappes de dispositifs de suivi quantitatifs (débits et niveaux)	Nombre de stations qualité suivies	11	11	11	33
			Nombre de piézomètres implantés	3	4	15	22
			Nombre de sondes automatisées installées	3	4	15	22
			Nombre de stations hydrométriques installées	3			3
G2 : Sensibiliser, informer pour mieux mobiliser	G20 : Communiquer, informer et partager la connaissance	G20_COM_Communiquer sur les travaux, les études, les projets du SMBAA et la mise en œuvre du SAGE	Nombre de vidéos réalisées	1	2	1	4
			Nombre de supports imprimés (flyers, posters, affiches, rapports, ...)	720	4 330	830	5 880
			Nombre d'articles publiés dans les bulletins locaux/communaux	18	17	17	52
	G21 : Sensibiliser les acteurs	G21_COM_Sensibiliser les élus, les décideurs locaux et le grand public	Nombre de participants aux journées de formation élus	25			25
			Nombre de participants aux journées techniques élus et décideurs locaux		25	25	50
			Nombre de classes sensibilisées		8	8	16
G4 : Mettre en œuvre les stratégies des territoires	G40 : Engager les études structurantes du SAGE Authion	Engager la révision du SAGE Authion	Nombre d'études menées			1	1
	G41 : Animer la CLE et le SAGE Authion	Animation de la CLE du SAGE Authion	Nombre d'ETP (dont stagiaires)	5,1	5,1	5,1	15,3
		Animation de la CLE du SAGE Authion	Nombre de CLE organisées	4	4	4	12
	G42 : Animer l'Accord de Territoire Eau	Animation et coordination de l'ATEau Authion	Nombre d'ETP (dont stagiaires)	7,9	7,9	7,9	23,7

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches Actions	Indicateurs	Objectifs de résultat annuels			Objectifs de résultat à 3 ans
				Objectifs de résultat 2026	Objectifs de résultat 2027	Objectifs de résultat 2028	
		Animation et coordination de l'ATEau Authion	Nombre de COPIL et COTECH ATEau annuels	2	2	2	6

IV.2 LES DEUX PRPDE

La programmation pour l'AT Eau 2026-2028, ainsi que les indicateurs et objectifs ont été construits en tenant compte des règlements d'aide des partenaires financiers et de l'expérience acquise au cours de ces dernières années par les maîtres d'ouvrage (dernier CT Eau 2023-2025). Les tableaux ci-dessous listent les actions, objectifs et indicateurs spécifiques à chaque PRPDE pour cet Accord de Territoire Eau. Il est à noter que d'autres compétences des EPCI contribuent à la préservation de la ressource en eau : PCAET, urbanisme, appui à la transmission des entreprises agricoles, etc.

IV.2.1 Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire

Captage des Fontaines à Allonnes

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Approfondir les connaissances des sources de pollution pour identifier de façon précise les risques	CAP02A / Analyse poussée de la qualité de l'eau et interprétation	- Données sonde de mesure en continu Nitrates - Données pesticides - Évolution des pratiques sur l'AAC - Coûts/bénéfices campagne de mesures avec échantillonneurs passifs (POCIS)	1 rapport d'analyse complet Compréhension fine et élargie des pollutions du captage		
	CAP02B / Caractérisation de la gestion de l'azote à l'échelle de l'AAC	Étude d'opportunité à mener	Rapport d'analyse coûts/bénéfices des différentes options possibles complet réalisé	Campagnes de mesure et d'analyse mises en place (selon résultat)	
- Piloter la stratégie territoriale via l'accord de territoire. - Assurer l'animation du volet agricole.	CAP01A / Animation et communication générale	- 0.25 ETP animation agricole - Nombre de réunions (CoTech, GT, CoSui) - Échanges avec la DDT49	- Bilan des actions mises en place (réussites et échecs) – Publication annuelle - Au moins 1 CoTech annuel organisé - 1 CoSui par an (pour les 2 captages de l'Authion)		

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
- Coordonner les actions entre les captages. - Développer une dynamique collective. - Sensibiliser aux enjeux de l'eau			- Mobilisation des agriculteurs dans les GT (au moins une réunion annuelle) et/ou CoTech. - Au moins 1 réunion de travail SMBAA-CASVL-CCBV par an - Récupération des données auprès de la chambre d'agriculture, partenariat renforcé avec la SAFER. - Participation à 100% des réunions du réseau animateurs captages PdL - ZPAAC définie avant le 31/12/2027		
Accompagner les nouvelles installations	CAP01F / Accompagnement à l'installation et sensibilisation accrue aux enjeux « eau »	- Nombre de nouveaux installés accompagnés - Participation aux réunions collectives	- 100 % des futurs installés ayant au moins une parcelle en ZPAAC sont accompagnés dans la mise en œuvre des objectifs du plan d'actions volontaire. - 100 % des parcelles actuellement en agriculture biologique (AB) et concernées par un changement d'exploitant sont maintenues en AB.		
Sensibiliser et impliquer les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour garantir l'atteinte de la démarche territoriale	CAP01B / Accompagnement collectif technique Captages Authion (prescripteurs et organismes stockeurs)	- Nombre de réunions - Nombre de communications transmises au collectif - Taux de présence des prescripteurs à la réunion annuelle	- Création du GT - 1 réunion annuelle - 100 % des bulletins d'informations des captages Authion transmis au collectif technique		
Suivre et évaluer la stratégie	CAP01G / Mise en évidence des évolutions de pratiques antérieures et mise à jour du diagnostic agricole	- Bilan annuel (suivi des indicateurs) - Diagnostic agricole annuel (nombre d'agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)	- 100 % des agriculteurs de l'AAC contactés et sensibilisés via l'une des actions mises en œuvre - Maintien de la surface en herbe (<i>référence : 18ha de prairie permanente/Données publiques RPG 2024</i>) - Maintien de la surface AB sur l'AAC : 14 ha (4.5 % SAU) / <i>Données issues des déclarations PAC pour l'année 2024 et fournies par la DRAAF</i>		
Accompagner un projet de territoire	CAP01E / Réflexion sur les paiements pour services environnementaux (PSE)	- Étude d'opportunité à mener - Mobilisation des agriculteurs - Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés	- Étude réalisée - Indicateurs et cahier des charges finalisé - Chiffrage réalisé		
Développer la transition écologique des exploitations : réduction des apports d'intrants, des pesticides, cultures BNI, diversification, couverture des sols, allongement des rotations, maintien des surfaces en herbes	CAP01C / Accompagnement individuel au changement de pratiques et suivi	- Nombre de plans d'actions accompagnés - % SAU de l'AAC comprenant des changements de pratiques	- 2 accompagnement individuel (Aucun accompagnement fait sur l'ancien CT) - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé	- 2 accompagnement individuel - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé <i>Le nombre d'accompagnement au</i>	- 2 accompagnement individuel - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé <i>Le nombre d'accompagnement au</i>

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
			<i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	<i>changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	<i>changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>
	CAP01D / Accompagnement collectif des agriculteurs au changement de pratiques (en commun avec Boiseaudier)	- Nombre de journées techniques organisées - Journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau - Nombre d'agriculteurs AAC mobilisés	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>
	CAP02C / Mise en place d'un PAEC	- Approfondissement technique sur la compatibilité des cahiers des charges MAEC avec les productions du captage - Nombre de réunion de présentation du dispositif - Nombre d'agriculteurs présents		Sensibilisation des 11 agriculteurs du captage au dispositif Au moins un engagement MAEC	
Développer des infrastructures agroécologiques	CAP01K / Développer les infrastructures agroécologiques pour réduire les transferts de polluants	- Données récupérées et synthétisées de la part du SMBAA - Analyse coûts/bénéfices finalisée - identification des parcelles où installer des IAE	- Données du SMBAA récupérées - Processus CASLV-SMBAA élaboré	- Analyse coûts/bénéfices finalisées	- Linéaire de haies à planter défini - Parcelle identifiées et IAE prévues - Propriétaires contactés et accords obtenus
Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC	CAP01H / Stratégie foncière : veille et achat	- Convention SAFER - Veille VigiFoncier - Nombre de BRE	Stratégie active (achat de 75% des surfaces agricoles mises en vente, avec mise en place de BRE dans l'année de l'achat ; et/ou échanges de parcelles)		
	CAP01I / Droit de préemption	- Demande à transmettre à la DDT	Arrêté préfectoral délivré / droit de préemption		
	CAP01J / Stratégie foncière : maîtrise d'usage grâce aux ORE	- Caractérisation des parcelles et analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE - Rédaction ORE	Parcelles pertinentes caractérisée	Propriétaires des parcelles jugées pertinentes contactés	Rapport d'analyse coûts bénéfice finalisé et plan

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
		- Propriétaires à identifier			d'action chiffré pour 2029-2031

Captage de Boiseaudier sur Neuillé

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Approfondir les connaissances des sources de pollution pour identifier de façon précise les risques	CAP03C / Analyse poussée de la qualité de l'eau et interprétation	- Données sonde de mesure en continu Nitrates - Données pesticides - Évolution des pratiques sur l'AAC	- 1 rapport d'analyse complet - Compréhension fine et élargie des pollutions du captage		
- Piloter la stratégie territoriale via l'accord de territoire. - Assurer l'animation du volet agricole. - Coordonner les actions entre les captages. - Développer une dynamique collective. - Sensibiliser aux enjeux de l'eau	CAP01A / Animation et communication générale	- 0.25 ETP animation agricole - Nombre de réunions (CoTech, GT, CoSui) - Échanges avec la DDT49	- Bilan des actions mises en place (réussites et échecs) - Publication annuelle - Au moins 1 CoTech annuel organisé - 1 CoSui par an (pour les 2 captages de l'Authion) - Mobilisation des agriculteurs dans les GT (au moins une réunion annuelle) et/ou CoTech. - Au moins 1 réunion de travail SMBAA-CASVL-CCBV par an - Récupération des données auprès de la chambre d'agriculture, partenariat renforcé avec la SAFER. - Participation à 100% des réunions du réseau animateurs captages PdL		
Accompagner les nouvelles installations	CAP01F / Accompagnement à l'installation et sensibilisation accrue aux enjeux « eau »	- Nombre de nouveaux installés accompagnés - Participation aux réunions collectives	- 100 % des futurs installés ayant au moins une parcelle en ZPAAC sont accompagnés dans la mise en œuvre des objectifs du plan d'actions volontaire.		
Sensibiliser et impliquer les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires pour garantir l'atteinte de la démarche territoriale	CAP01B / Collectif technique Captages Authion (prescripteurs et organismes stockeurs)	- Nombre de réunions - Nombre de communications transmises au collectif	- Création du GT - 1 réunion annuelle - 100 % des bulletins d'informations des captages Authion transmis au collectif technique		
Suivre et évaluer la stratégie	CAP01G /	- Bilan annuel (suivi des indicateurs)	Maintien de la surface en herbe (référence : 16ha de prairie permanente/Données publiques RPG 2024)		

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
	Mise en évidence des évolutions de pratiques antérieures et mise à jour du diagnostic agricole	- Diagnostic agricole annuel (nombre d'agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)			
Accompagner un projet de territoire	CAP01E / Réflexion sur les paiements pour services environnementaux (PSE)	- Étude à mener - Mobilisation des agriculteurs - Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés	- Étude réalisée - Indicateurs et cahier des charges finalisé - Chiffrage réalisé		
Développer la transition écologique des exploitations : réduction des apports d'intrants, des pesticides, cultures BNI, diversification, couverture des sols, allongement des rotations, maintien des surfaces en herbes	CAP01C / Accompagnement individuel au changement de pratiques et suivi	- Nombre de plans d'actions accompagnés - % SAU de l'AAC comprenant des changements de pratiques	- 1 accompagnement individuel (16.7% de la SAU totale ayant été diagnostiquée depuis 2024) - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	- 1 accompagnement individuel (16.7% de la SAU totale ayant été diagnostiquée depuis 2024) - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	- 1 accompagnement individuel (16.7% de la SAU totale ayant été diagnostiquée depuis 2024) - 100 % des diagnostics réalisés en plan d'actions concrets avec suivi individualisé <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>
	CAP01D / Accompagnement collectif des agriculteurs au changement de pratiques (en commun avec Fontaine)	- Nombre de journées techniques organisées - Journée annuelle liée à l'agriculture et à la protection de la ressource en eau - Nombre d'agriculteurs AAC mobilisés - Plan d'actions à co-construire (suite délimitation AAC)	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i>	2 accompagnements collectifs réalisés <i>Le nombre d'accompagnement collectif doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action CAP01G</i> Plan d'actions concerté défini
Développer des infrastructures agroécologiques	CAP01K/	- Données récupérées et synthétisées de la part du SMBAA	- Données du SMBAA récupérées	- Analyse coûts/bénéfices finalisées	- Linéaire de haies à planter défini

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
	Développer les infrastructures agro-écologiques pour réduire les transferts de polluants	- Analyse coûts/bénéfices finalisée- identification des parcelles où installer des IAE	- Processus CASLV-SMBAA élaboré		- Parcelle identifiées et IAE prévues - Propriétaire contacté et accord obtenu
Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique et hydrologique de la ZPAAC	CAP03A / Redéfinition AAC	- 1 étude à mener - Nombre de réunion de concertation		Redéfinition réalisée et ZPAAC revue si nécessaire	
Définir la vulnérabilité des AAC	CAP03B/ Diagnostic de territoire agricole	- 1 diagnostic à mener - Plan d'actions à co-construire			Diagnostic réalisé et Plan d'actions établi
Réduire les pollutions agricoles au sein de l'AAC	CAP01H / Stratégie foncière : veille et achat	- Convention SAFER - Veille à réaliser grâce à VigiFoncier - Nombre de BRE	Stratégie active (achat de 75% des surfaces agricoles mise en vente, avec mise en place de BRE dans l'année de l'achat ; et/ou échanges de parcelles)		
	CAP01I / Droit de préemption	- Etude agroenvironnementale - Demande à transmettre à la DDT			Arrêté préfectoral / droit de préemption délivré
	CAP01J / Stratégie foncière : maîtrise d'usage grâce aux ORE	- Rédaction ORE - Propriétaires à identifier - Caractérisation des parcelles et analyse coûts/bénéfices de la mise en place d'ORE			- Rapport d'analyse coûts bénéfice finalisé - Propriétaires des parcelles jugées pertinentes contactés - Parcelles pertinentes caractérisées

IV.2.2 Communauté de communes Baugeois Vallée

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Piloter la stratégie territoriale	01 / Animation générale de la démarche captage de la CCBV et co-portage de l'Accord de Territoire Eau	- Régie : 0,5 ETP technique dédié aux actions pour la ressource en eau à la CCBV (poste de chargé de projet Grand cycle de l'eau). - Prestation : co-animation locale avec la Chambre d'agriculture (31 jours)	- Bilan des actions mises en place (réussites et échecs) – Publication annuelle - Au moins 1 CoTech et 1 CoPil par an - Au moins 1 réunion de travail SMBAA-CASVL-CCBV par an - 1 CoPil AT Eau annuel - Mise à jour outils de communication : site internet de la CCBV - ZPAAC définie avant le 31/12/2027		

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Suivre et évaluer la stratégie	01 bis / Mise en évidence des évolutions de pratiques	- Bilan annuel (suivi des indicateurs) - Diagnostic agricole annuel mis à jour (nombre d'agriculteurs, surfaces en BNI, herbe, AB, IFT...)	- Maintien de la surface en herbe (référence : 1183 ha de prairie permanente « PPH », soit 14% de la SAU – source DRAAF/Données publiques RPG 2024) - Maintien de la surface AB (Référence : 467 ha, soit 5,66% de la SAU - source data.gouv.fr/Données issues des déclarations PAC 2023)		
Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du captage de Pontigné (captage sensible situé sur l'AAC de Clos Bertin)	02 / Délimitation de l'AAC de Pontigné	- Étude à mener - Rapport écrit - Couches SIG			Étude réalisée : AAC délimitée
Développer le foncier public au plus près du PPR Envisager des échanges amiables en vue de pratiques favorables à la préservation de la ressource.	03 / Étude de stratégie foncière et déploiement des outils à la suite de cette étude.	- Diagnostic propriétaires et exploitants, - Baux ruraux à clauses environnementales, - Droit de préemption, - Échanges amiables,		Diagnostic de l'ensemble des propriétaires présents dans le PPR réalisé - 10 principaux propriétaires rencontrés - 5 principaux exploitants rencontrés - Au moins 1 BRCE obtenu	Arrêté préfectoral délivré / droit de préemption sous réserve des conclusions de l'étude Stratégie foncière active (achat avec mise en place de BRE et/ou échanges de parcelles)
Accompagner un projet de territoire	05 bis / Étude d'opportunité pour la création de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) soutenant l'agriculture biologique	- Étude à mener - Mobilisation des agriculteurs - Nombre de partenaires techniques et financiers mobilisés			Étude réalisée Indicateurs déterminés et cahier des charges finalisé (en fonction des résultats de l'étude)
Étudier des scénarios d'évolution des pratiques et évaluer leurs effets possibles sur la ressource et les exploitations agricoles	04 / Étude et concertation locale pour identifier les outils existants pertinents et acceptables par les exploitants pour améliorer l'état de la ressource	- 1 étude à mener - Scénarios d'évolution des pratiques à définir - Évaluation des effets possibles sur la ressource et les exploitations		1 rapport d'étude finalisé et diffusé	
Maintenir et encourager l'Agriculture Biologique	05 / Maintien et développement des surfaces en AB : veille sur la transmission des exploitations et soutien à l'information technique individuelle	- SAU en AB - Nombre de contact avec des exploitants en AB sur le territoire - Nombre de contact avec des porteurs de projets en AB	Maintien de la surface AB (référence : 467 ha, soit 5,66% de la SAU - source data.gouv.fr/Données issues des déclarations PAC 2023)		

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Développer la transition écologique des exploitations : systèmes herbagers en polyculture-élevage, agriculture de conservation des sols, couverture des sols, diversification des assolements, allongement des rotations, désherbage mécanique, raisonnement des apports organiques...	06 / Accompagnement individuel agro-environnemental notamment par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	- Nombre de diagnostics réalisés - Surfaces contractualisées - % de la SAU et d'exploitations de l'AAC en MAEC	Augmentation des surfaces engagées dans un changement de pratiques (9 exploitations engagées depuis 2023, 556 ha, soit 6.74% de la SAU – source Chambre d'Agriculture) - 10 nouvelles exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales - 100 ha de surface supplémentaire engagée - Réduction des IFT herbicides des exploitations accompagnées (accompagnement individuel agro-environnemental)		
	07 / Accompagnement collectif type « bout de champs » en lien avec la préservation de la qualité de l'eau et démarche de sensibilisation des prescripteurs	- Nombre de RDV « bout de champs » dédiés à l'AB, au maintien des prairies et à la préservation de la qualité de l'eau - Nombre de réunions avec les prescripteurs - Modalités de diffusion de l'information (Journal agricole, Newsletter, Vidéo..)	2 accompagnements "bout de champs" <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action 01 bis</i>	2 accompagnements "bouts de champs" 1 réunion avec les prescripteurs <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action 01 bis</i>	2 accompagnements "bouts de champs" <i>Le nombre d'accompagnement au changement de pratiques doit permettre d'atteindre l'objectif à 3 ans de l'action 01 bis</i>
Développer et gérer des infrastructures agroécologiques	08 / Étude pour le développement des infrastructures agro-écologiques sur le foncier public	Étude Plan de gestion à mener (Possibilités de développement des IAE et de la biodiversité)		1 rapport d'étude finalisé et diffusé	
	09 / Mise en œuvre de premiers chantiers de création ou restauration d'IAE et gestion durable des boisements en propriété	Linéaire de haies plantées Nombre de mares restaurées Surfaces en zones tampon créées Gestion différenciée à étudier (fauchage tardif) sur certaines stations de production d'eau potable		1 rapport de plan de gestion forestier finalisé et diffusé	- 2 mares restaurées ou créées - 150 mètres de haies plantées - Fauchage tardif appliqué par Véolia. Mesures forestières mises en œuvre
Sensibiliser les élus et les habitants du territoire	10 / Formation-sensibilisation des élus / Sensibilisation des habitants	Nombre d'élus Nombre de journées destinées aux élus Nombre d'habitants Nombre de journées destinées aux habitants	3 réunions de formation-sensibilisation des élus communaux et communautaires (Noyantais, Vallée, Baugeois) sur les	3 visites de sensibilisation des habitants	3 visites de sensibilisation des habitants

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
			enjeux de l'eau potable et la GIEP		

V. LA GOUVERNANCE

V.1 UNE CONTINUITE DE GOUVERNANCE AVEC DES AJUSTEMENTS

Véritable clé de voute dans la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie de territoire dans l'Accord de Territoire Eau, la gouvernance impliquera les différents acteurs dans une volonté de dialogue territorial et d'échange. Cette gouvernance s'inscrit dans la continuité de celle de la Stratégie et des Contrats Territoriaux Eau 2020-2025, en impliquant plus directement des Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau (PRPDE).

Le **Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et les deux PRPDE** (la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire et la Communauté de Communes Baugeois Vallée) assureront désormais l'**animation** et seront respectivement **les co-porteurs de l'Accord de territoire Eau Authion** :

- Le SMBAA, co-porteur et coordinateur de l'AT Eau, en tant que syndicat de bassin compétent sur la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMA) et structure porteuse de la CLE du SAGE Authion,
- Les deux PRPDE, co-porteurs de l'AT Eau, consécutivement à des captages désignés « prioritaires » et inscrits dans le SDAGE Loire Bretagne en raison de leur niveau de pollution en nitrates et/ou pesticides et d'un enjeu de desserte stratégique en eau potable.

En sus, dans une démarche de co-construction et de cohérence territoriale, des maitres d'ouvrage extérieurs sont associés pour le portage d'actions spécifiques au titre de leurs compétences. Sont notamment ciblés :

1. Les intercommunalités du territoire (EPCI)
2. Les Chambres d'agriculture (49 et 37)
3. Le SYDEVA
4. La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Maine-et-Loire
5. Des associations (LPO, CPIE, CEN, ...)

A ce titre, le SMBAA assurera la **coordination technique et financière** pour ces maitres d'ouvrage afin de renforcer la concertation entre les acteurs et s'assurer de la bonne synergie autour de l'Accord de Territoire Eau. En tant que structure porteuse du SAGE Authion, disposant d'une cellule d'animation associée, les moyens du SMBAA pour l'Accord de Territoire Eau et le SAGE seront mutualisés (Coordination générale, administration, ...), garantissant ainsi la cohérence, la pertinence et l'efficacité de la gouvernance du présent Accord avec la Commission Locale de l'Eau.

Les co-porteurs de l'AT Eau et les maitres d'ouvrage extérieurs seront accompagnés dans la mise en œuvre des projets par :

- **des partenaires techniques** : Services de l'Etat, Intercommunalités, Fédérations de pêche, Associations, Structures agricoles, ONF, ...
- **des partenaires financiers** : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, Départements de Maine-et-Loire et Indre-et-Loire, Etat, éventuels partenaires privés, ...

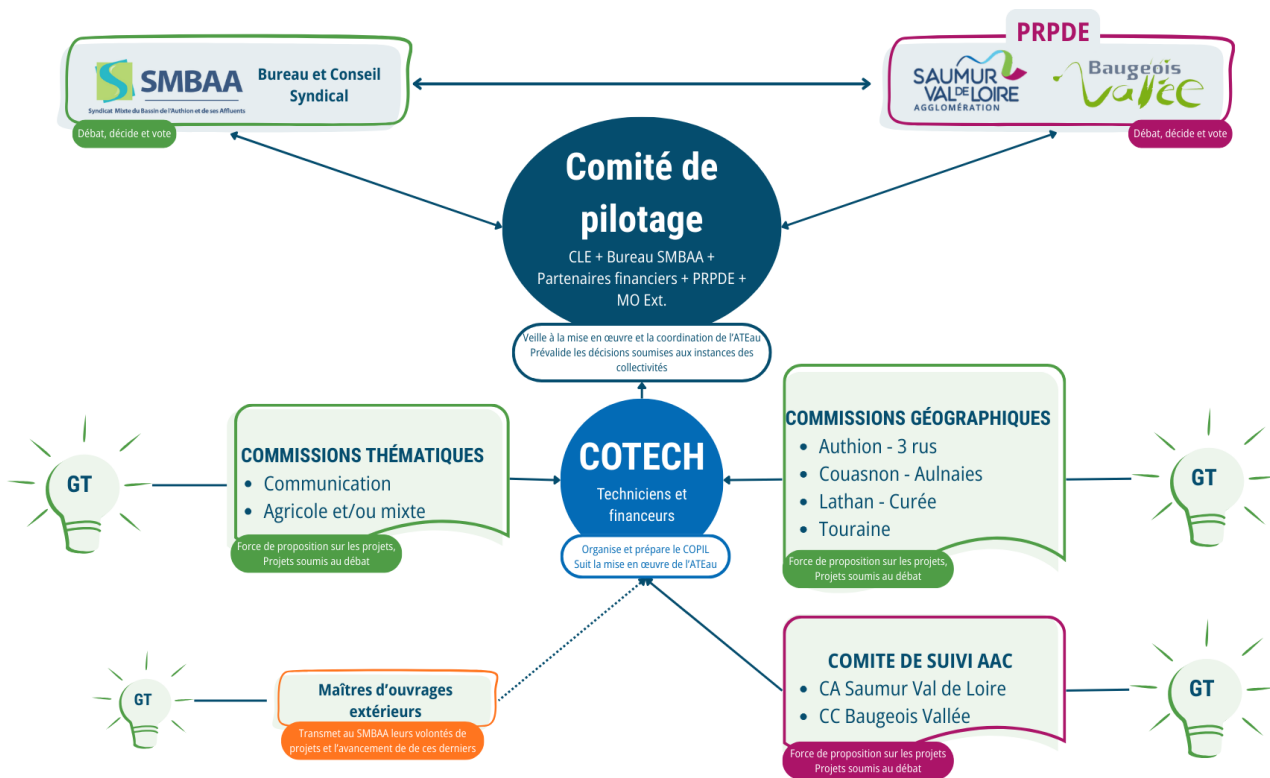


Figure 26 : Schéma de la gouvernance de l'AT Eau

Les commissions géographiques, thématiques et les comités de suivi des Aires d'Alimentation de Captages sont composées d'Élus communautaires et communaux, de techniciens, des partenaires techniques et financiers. Elles se réunissent *a minima* une fois par an avec pour objectif de préparer et suivre les différents sujets. Seront présentés lors de ces commissions les réalisations techniques et financières de l'année en cours et les programmes prévisionnels à venir. Le SMBAA pourra affiner les commissions thématiques en 2026, année de renouvellement politique, selon les nouvelles priorités fixées.

Les Groupes de Travail (GT) sont multiples et d'organisations variables selon les besoins, les études et travaux en cours. Ils se veulent spécifiques, dans leur majorité, au suivi de la vie d'un projet.

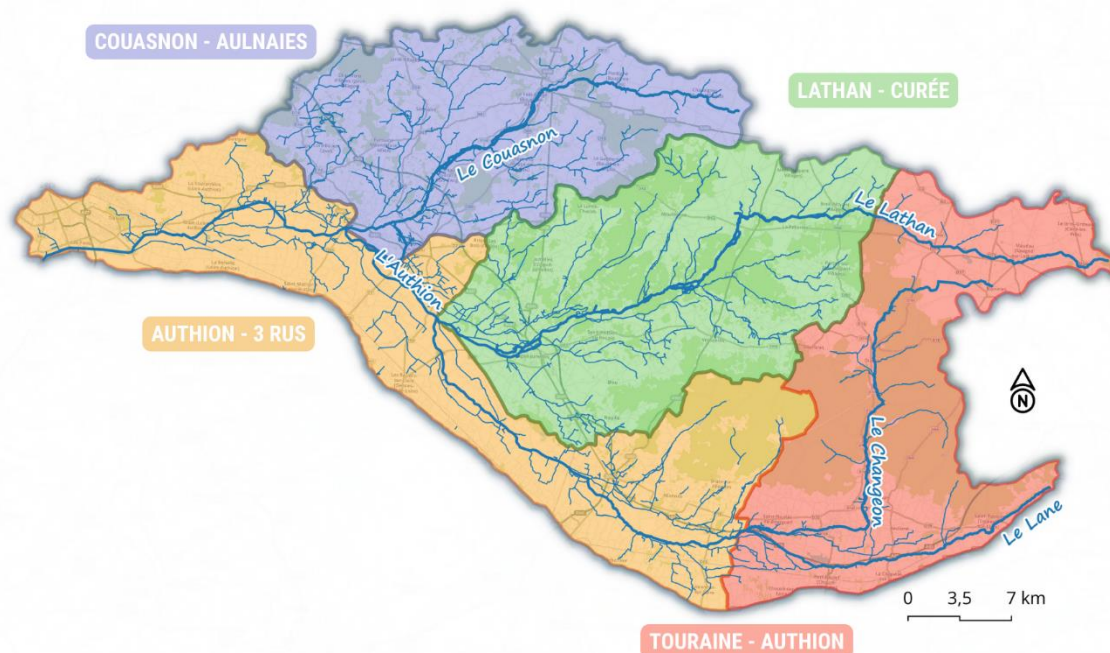


Figure 27: Les commissions géographiques du territoire

Le COTECH et le COPIL de l'Accord de Territoire Eau conservent leurs fonctions dans la lignée des Contrats Territoriaux Eau 2020-2025 visant la bonne mise en œuvre et la coordination générale des projets, en dressant notamment le bilan annuel, les perspectives et les ajustements et évolutions éventuelles.

Parallèlement à cette gouvernance, un comité technique annuel sera mis en place réunissant le SMBAA et ces 6 intercommunalités, visant à recroiser techniquement les différents sujets/projets en cours autour de la thématique Eau. Ce nouveau comité technique doit insuffler une pertinence d'interventions, l'établissement de partenariats et la cohérence des politiques publiques communautaires et l'argent public.

Des partenariats seront également maintenus comme cela peut être le cas avec le BRGM, des facultés (projets tuteurés) ou développés avec l'Office National des Forêts dans le cadre du ralentissement du cycle de l'eau, ...

V.2 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

La mise en œuvre de l'Accord de Territoire Eau du bassin de l'Authion s'articulera avec les autres politiques publiques relatives à la gestion des milieux aquatiques et ressources en eau actuellement mises en œuvre sur le territoire à différentes échelles :

- le **7^{ème} programme d'actions régional de la Directive Nitrates** puisque le bassin de l'Authion est entièrement inclus en zone vulnérable ;
- le **classement de certains cours d'eau du bassin en liste 1 et 2** au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, la **politique nationale de restauration de la continuité écologique apaisée** (liste ouvrages cibles) et la **Zone d'Action Prioritaire Anguille (ZAP Anguille)** ;
- la **politique nationale d'assainissement** puisque le bassin de l'Authion est entièrement inclus en zone sensible ;
- la **politique nationale de gestion des prélèvements** et le **zonage de répartition des eaux de la nappe du Cénomani** ;
- le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027**, associé à son programme de mesures, qui identifie notamment le bassin de l'Authion comme bassin nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif (7B-4) avec en particulier

une gestion nécessaire de la nappe du Cénomanien (7C-5), puis le futur SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033 ;

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Authion, approuvé en décembre 2017, puis le SAGE Authion révisé ;
- les plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) des départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire ;
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2022-2027 puisque le bassin de l'Authion est en partie inclus dans le territoire à risque important d'inondation (TRI) « Angers-Authion-Saumur » couvert par une stratégie locale de gestion des risques inondations (SLGRI) et un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) animé et mis en œuvre par l'Etablissement Public Loire, puis le PGRI 2028-2033 ; le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) Val d'Authion ;
- le pacte stratégique régional de la Région Pays de la Loire qui vise notamment la reconquête de la ressource en eau ;
- Le Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) de Maine-et-Loire 2022-2028 ayant abouti à un état des lieux des ressources et besoins en eau actuels et futurs et à la définition d'une stratégie de gestion de la ressource en eau, à laquelle la programmation de l'AT Eau va contribuer, dans la suite logique du CT Eau 2020-2025 ;
- La Stratégie Régionale Captages Prioritaires pour la protection des ressources en eau des captages prioritaires des Pays de la Loire ;
- Les **documents d'urbanisme** tel que les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanismes communaux ou intercommunaux (PLU-i) ;
- Les **plans climat air énergie territoriaux** (PCAET) et les **projets alimentaires territoriaux** (PAT) ;
- le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** des Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire ;
- ...

La présente stratégie reste évolutive afin de s'adapter aux évolutions des diverses politiques susnommées, dans un objectif de cohérence et de synergie, et pourra notamment être adaptée si besoin avant le 2^{ème} AT Eau 2029-2031.

VI. LES CONDITIONS DE REUSSITE

La mise en œuvre de cet Accord de Territoire Eau s'inscrit dans la continuité des programmes d'actions mis en place depuis plus de 15 ans. Si les CT Eau 2020-2025 ont été synonymes d'une ambition politique et technique décuplée, cet Accord de Territoire Eau marque un virage structurant dans la logique d'intervention avec des actions coordonnées et une spatialisation sur des têtes de bassin versant, des masses d'eau prioritaires, et les aires d'alimentations de captages (AAC) prioritaires qui constituent aujourd'hui les principales portes d'entrée.

Ainsi, le partenariat et la collaboration entre les intercommunalités, les PRPDE et le SMBAA seront l'un des principaux facteurs clés de réussite.

A ceci s'ajoute :

- Une animation et une ingénierie dédiée, et durable, au sein de la CASVL, de la CCBV et le SMBAA favorisant le portage de projets multithématiques, adaptés au territoire et permettant d'agir sur de nombreux compartiments simultanément, et des facultés de concertations-négociations pour favoriser les volontariats d'actions et l'acceptabilité sociale locale des travaux (dialogue territorial),
- La structuration, le rôle moteur et l'expertise technique du SMBAA et des PRPDE,

- Une relation étroite avec des organismes agricoles susceptibles d'accompagner techniquement des PRPDE et le SMBAA sur les masses d'eau et AAC prioritaires,
- Des rencontres et échanges réguliers entre les co-porteurs de l'accord,
- Des regroupements d'actions, de portage entre les PRPDE et/ou entre les PRPDE et le SMBAA, compte-tenu de l'historique, des compétences et de la logique d'intervention AAC/Masses d'eau prioritaires (notamment sur les Infrastructures Agro Environnementales, diagnostics-accompagnements aux changements de pratiques et animations agricoles),
- L'intégration des acteurs dans les divers processus d'élaboration et/ou de co-construction,
- La communication et une sensibilisation-formation dédiée pour favoriser l'appropriation locales des enjeux de l'eau, notamment auprès des nouveaux élus,
- Des sites vitrines pour faciliter la mise en œuvre de projet ambitieux aux impacts écologiques forts et visibles,
- Les acquis en matière de connaissances, les suivis et leurs capitalisations pour mieux valoriser les résultats et élargir la mobilisation,
- Le recours aux Solutions Fondées sur la Nature, des trames verte et bleue, et des actions complémentaires (bocage, mares) comme leviers d'adhésion locale,
- Une priorisation des actions susceptibles d'être les plus efficaces compte-tenu des outils et moyens disponibles (MAEC, foncier...) ainsi que de la faisabilité technico-économique,
- Le maintien de financements publics et d'autofinancements pour assurer la capacité de mise en œuvre et l'ambition locale,
- Des financements alternatifs (mécénat, partenariats privés, ...)

VII. LA SYNTHÈSE FINANCIÈRE

La programmation 2026-2028 intégrant les actions portées par le SMBAA et les maitres d'ouvrage extérieurs, hors lignes propres au SAGE Authion **est estimée à près de 6 857 363 €.**

La programmation spécifique pour chacun des deux PRPDE est présentée ci-après. Le montant prévisionnel partie PRPDE est estimée à près de 606 000 €.

La matrice budgétaire 2026-2028, pour l'animation de la CLE du SAGE Authion et les actions associées, **est estimé à titre d'information à 900 000 €.**



1 Boulevard des remparts – 49250 Beaufort-en-Anjou
Contact : Tel : 02 41 79 73 81 | Mail : smbaa@loireauthion.fr
<https://www.sage-authion.fr>



15, avenue Legoulz de la Boulaie
Baugé
49150 Baugé-en-Anjou
Contact : Tel : 02 41 84 49 49 |
Mail : accueil@baugeoisvallee.fr
<https://www.baugeoisvallee.fr>



11 rue du Maréchal-Leclerc
49400 Saumur
Contact : Tel : 02 41 40 45 50 |
Mail : contact@saumurvaldeloire.fr
<https://www.saumurvaldeloire.fr/>